

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 13 juillet 2020 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2019 de l'arrondissement de LaSalle
1207846003
- 10.04** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.05** Féliciter la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM) et PME MTL Grand Sud-Ouest pour leur apport exceptionnel et significatif à la santé de l'entrepreneuriat du Grand Sud-Ouest. Ils ont effectué un travail remarquable en recrutant 65 commerçants laSallois à participer à la campagne J'achète local #passionlasalle.
- 10.06** Reconnaître le travail extraordinaire du personnel soignant oeuvrant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie du COVID-19 et rendre hommage à ceux et celles qui luttent contre le coronavirus par le biais d'une oeuvre d'art réalisée par l'artiste Manuel Chantre.
1208823008

CONDOLÉANCES

- 10.07** Offrir les plus sincères condoléances aux familles éprouvées par la perte d'un proche dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.
- 10.08** Offrir les condoléances du conseil aux Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame ainsi qu'aux proches de la défunte à la suite du décès de Soeur Madeleine Juneau.
- 10.09** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Aubert Pallascio à la suite de son décès survenu le 5 juillet dernier.

PROCÈS-VERBAL

10.10 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juin 2020

10.11 Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2020
1202363040

DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.12 Accepter le dépôt d'une pétition relativement au stationnement sur la rue Broadway et la transmettre au comité de circulation pour étude et rapport.
1202365009

15 – DÉSIGNATION

15.01 Recommander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc Thaïs-Lacoste au parc actuellement désigné du nom de LaSalle-Nord, en hommage à la militante, journaliste et conférencière Thaïs Lacoste-Frémont, qui a fait de la promotion des droits des femmes le dossier de sa vie.
1200577008

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

20.01 Accorder un contrat aux Entreprises Ventec pour l'exécution des travaux de réfection du parc Père-Marquette, pour une dépense totale de 545 568,48 \$ taxes, contingences et incidences incluses.
1207151019

20.02 Accorder un contrat à Les Entreprises J. Piccioni pour la réfection des terrains de tennis, de l'éclairage, des sentiers et travaux connexes au parc Cavelier-de-LaSalle pour une dépense totale de 1 844 953,78 \$ taxes, contingences et incidences incluses.
1207151020

20.03 Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur électricien Itée pour effectuer des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rue pour une dépense totale de 415 562,08 \$, taxes, contingences et incidences incluses
1206152005

20.04 Autoriser une dépense totale de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit tracteurs-chargeurs et de dix-huit niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 avec option de renouvellement pour la saison 2021-2022.
1206598004

20.05 Accorder un soutien financier de 82 500 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle afin de réaliser les projets Savoir se voir en gang et Point de mire pour la période du 1er juin au 30 décembre dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 et approuver les projets de convention.
1207551014

- 20.06** Approuver la signature de la convention d'utilisation afférente à l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux avec la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.
1205348003
- 20.07** Approuver la convention afférente à l'utilisation des installations de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys afin de permettre l'animation des camps de jours pour la saison estivale 2020 dans le cadre de l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux et autoriser le directeur d'arrondissement à la signer
1207551017
- 20.08** Autoriser la signature de l'addenda 1 au bail conclu avec Les Excursions Rapides de Lachine afin de reporter la location de la saison 2020 à la saison 2023 et modifiant ainsi la date de la fin du bail au 31 décembre 2023.
1205348001
- 20.09** Autoriser la signature du bail d'une durée de 2 ans avec le Cégep André-Laurendeau pour l'utilisation du centre sportif Dollard-St-Laurent.
1205348002
- 20.10** Autoriser les Kilomaîtres de LaSalle à organiser l'activité du Défi LaSalle et leur octroyer un montant de 1 300 \$ pour l'achat des médailles. Les participants auront 8 semaines pour s'inscrire, se préparer physiquement et compléter leur défi, soit du 9 juillet au 31 août.
1208420002
- 20.11** Accorder une contribution financière maximale de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal 2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.
1208426003
- 20.12** Autoriser la signature des conventions à intervenir avec quatre organismes pour la tenue des camps de jour pour la période estivale 2020.
1208426002
- 20.13** Accorder un soutien financier maximal totalisant la somme de 83 930 \$, aux quatre organismes suivants: Association de soccer mineur de LaSalle, Club Jeune Aire LaSalle, Héritage Laurentien et Loisirs Laurendeau-Dunton, dans le cadre des camps de jour.
1204629003
- 20.14** Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir du Festival de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 7 au 23 août 2020.
1208419013

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT

- 30.01** Autoriser Canadian Tire à installer dans son stationnement un camion de cuisine de rue les 17 et 18 juillet.
1202365010

30.02 Approuver la tenue d'une exposition en arts visuels, à l'extérieur dans l'espace public, durant les mois d'août et septembre et accorder les dérogations réglementaires nécessaires.
1208823007

BUDGET - AUTORISATION DE DÉPENSE

30.03 Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour le projet d'aménagement d'aires de jeu et de loisir pour aînés tels qu'une aire de pétanque, une aire de jardinage collectif, une aire d'exercice et une aire dégagée pour la pratique du tai-chi ou danse en ligne dans la Promenade Lionel-Boyer. Confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

1206152004

REDDITION DE COMPTES

30.04 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 mai au 30 juin 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai et juin 2020.

1203035002

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

40.01 Donner avis motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0040.

1200577007

40.02 Présenter et déposer un projet de règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

40.03 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement no 2222 concernant la conversion en copropriété divise

1202363045

40.04 Présenter et déposer le projet de règlement amendant le règlement 2222 concernant la conversion en copropriété divise.

40.05 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances no 2191 afin de retirer et de modifier certaines dispositions

1202363049

40.06 Présenter et déposer un projet de règlement amendant le règlement 2191

40.07 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement no 2192 sur les nuisances et plus particulièrement le bruit

1202363050

40.08 Présenter et déposer un projet de règlement abrogeant le règlement 2192

40.09 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement concernant les parcs et endroits publics no 1575 afin d'ajouter certaines dispositions

1202363048

40.10 Présenter et déposer un projet de règlement amendant le règlement 1575

ADOPTION

40.11 Adopter le règlement LAS-0135 autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments et abrogeant les règlements numéros LAS-0126 et LAS-0127. Un registre sera tenue à cette fin.

1206152002

PROJET PARTICULIER D'URBANISME

40.12 Mettre fin au processus d'adoption de la résolution (PP-20) visant à autoriser l'occupation d'une partie d'un bâtiment situé sur la rue Thierry à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation.

1202363013

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.13 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 7572, boulevard Champlain

1202363042

40.14 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une façade commerciale située au 7077, boulevard Newman, local 05020

1202363043

OPÉRATION CADASTRALE

40.15 Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville d'une somme de 615 800 \$ pour la demande de permis de lotissement visant la subdivision du lot no 5 242 509 à l'angle des boulevards Newman et Angrignon.

1202363046

40.16 Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville, d'une somme de 373 100 \$ pour la demande d'un permis de lotissement visant la subdivision du lot no 1 449 408 sur la rue Léger

1202363047

40.17 Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 120 057,36 \$ pour la demande de permis de construction d'un bâtiment comprenant 150 unités sur le boulevard Angrignon.

1202363051

40.18 Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la 4e avenue de la propriété située au 7635 rue Centrale, conformément à la maquette de l'artiste Byran Beyung de MU, dans le cadre du Programme d'art mural.

1208823006

40.19 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2020

1202363041

40.20 Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

1202363044

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1206360007

60 – Information

60.01 Dépôt de documents - rapports de l'aménagement du territoire

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1207846003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2019 de l'arrondissement LaSalle

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2019 de l'arrondissement LaSalle

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 22:59

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207846003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2019 de l'arrondissement LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* , le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier lors d'une séance ordinaire en juin. Le rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Rapport sur les faits saillants du rapport sur la situation financière de 2019 de l'arrondissement LaSalle

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières, matérielles et
informationnelles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-07

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1208823008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaître le travail extraordinaire du personnel soignant œuvrant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et rendre hommage à ceux et celles qui luttent contre le coronavirus par le biais d'une oeuvre d'art réalisée par l'artiste Manuel Chantre.

De reconnaître le travail extraordinaire du personnel soignant œuvrant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et rendre hommage à ceux et celles qui luttent contre le coronavirus par le biais d'une oeuvre d'art réalisée par l'artiste Manuel Chantre.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-09 20:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208823008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaître le travail extraordinaire du personnel soignant œuvrant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et rendre hommage à ceux et celles qui luttent contre le coronavirus par le biais d'une oeuvre d'art réalisée par l'artiste Manuel Chantre.

CONTENU

CONTEXTE

Ayant été touché par la pandémie de la COVID-19, l'arrondissement de LaSalle reconnaît que le personnel soignant de l'Hôpital LaSalle, du Centre d'hébergement de l'hôpital, du Centre d'hébergement de LaSalle et des résidences pour personnes âgées ont fait preuve de courage et de persévérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'oeuvre rend hommage à celles et ceux qui luttent contre la crise de la COVID-19. La sculpture est constituée de bandes miroirs semi-transparentes qui tournoient rapidement en captant les reflets de tout le monde. Cette masse en mouvement reflète le personnel soignant, les patients, les passants mais aussi la nature, les oiseaux, les arbres du parc et le ciel. C'est une masse d'énergie qui évoque les possibilités pour trouver notre voix dans cette grande période de transformation; l'oeuvre contiendrait ainsi les solutions. Le vent active le tournoiement de manière organique, comme une respiration ou une pulsation. Les 180 miroirs tournent, s'accélèrent et s'immobilisent avant de recommencer à tourner. Les bandes forment une grande masse en mouvement qui crée un effet d'optique de vibration, miroitante et fascinante tout en mélangeant les couleurs et les formes de l'environnement. En soirée, un éclairage d'appoint donnera à l'oeuvre un aspect solennel. L'oeuvre exprime l'événement qui est en train de se passer; c'est une temporalité de la transformation.

L'oeuvre sera installée sur le territoire de la Ville, près de l'Hôpital LaSalle (Avenue Dollard \ Boul. Champlain).

JUSTIFICATION

L'installation de l'oeuvre à LaSalle est en cohérence avec les politiques montréalaises adoptées depuis 2014, dans lesquelles la Ville de Montréal reconnaît l'importance de l'art

public pour la qualité du milieu de vie et le rayonnement de la métropole. Par ailleurs, cette installation répond à un des objectifs du deuxième axe du plan culturel 2019-2024, soit de réaliser des oeuvres d'arts éphémères et permanentes. Elle s'inscrit également dans les objectifs du cinquième axe dès lors que l'oeuvre permet de "reconnaître l'atout que représente la culture dans le développement social" .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal a adopté l'Agenda 21 de la culture en juin 2005. En 2011, elle répond favorablement à l'appel du secrétariat mondial de *Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)* visant la promotion de la culture comme l'un des quatre piliers du développement durable, au même titre que le développement social, l'économie et l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'oeuvre incarne une volonté d'adresser au nom de tous les laSallois et pour tous les laSallois un message de gratitude, mais aussi d'encouragement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'installation et la réception de l'oeuvre tiendront compte des circonstances particulières liées à la pandémie, soit le besoin de mettre en place la distanciation sociale et les mesures sanitaires appropriées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications accompagnent le service de la culture dans la promotion de cette oeuvre et de l'ensemble des oeuvres qui seront présentées à partir du mois d'août. Un vidéo sera réalisée sur la création de l'oeuvre et son artiste.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 juin : Mandat octroyé à Manuel Chantre
13 juillet : Début des travaux préparatoires sur le lieu
27 juillet : Début de l'installation de l'oeuvre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 8 juillet 2020
Alain P POIRIER, 3 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tania PERLINI
Agente de développement culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-02

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1202363040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2020

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 11:46

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202363040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2020

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1202365009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt d'une pétition relativement au stationnement sur la rue Broadway et la transmettre au comité de circulation pour étude et rapport.

De déposer la pétition de résidants de la rue Broadway portant sur le stationnement devant leurs résidences et de la soumettre au comité de circulation pour étude et rapport.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-03 08:33

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202365009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt d'une pétition relativement au stationnement sur la rue Broadway et la transmettre au comité de circulation pour étude et rapport.

CONTENU**CONTEXTE**

Les résidents d'un tronçon de la rue Broadway ont déposé une pétition demandant de remplacer le stationnement vertical par du stationnement horizontal devant leur propriété. Ils demandent également le déplacement de contenants de déchets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt de la pétition et transfert au comité de circulation pour étude et rapport.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-03

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1200577008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc Thaïs-Lacoste au parc actuellement désigné du nom de LaSalle-Nord, en hommage à la militante, journaliste et conférencière Thaïs Lacoste-Frémont, qui a fait de la promotion des droits des femmes le dossier de sa vie.

De recommander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc Thaïs-Lacoste au parc actuellement désigné du nom de LaSalle-Nord, en hommage à la militante, journaliste et conférencière Thaïs Lacoste-Frémont, qui a fait de la promotion des droits des femmes le dossier de sa vie.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 23:19

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1200577008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc Thaïs-Lacoste au parc actuellement désigné du nom de LaSalle-Nord, en hommage à la militante, journaliste et conférencière Thaïs Lacoste-Frémont, qui a fait de la promotion des droits des femmes le dossier de sa vie.

CONTENU**CONTEXTE**

Le parc LaSalle-Nord, situé sur la rue Chouinard, entre les rues Lapierre et Pigeon, est le seul de l'arrondissement de LaSalle à n'avoir qu'un nom purement géographique, sans rappeler la mémoire d'un personnage ou d'un événement ayant marqué l'histoire de LaSalle, de Montréal ou du Québec. Les membres du conseil d'arrondissement souhaitant corriger cette situation, la Direction des Relations avec les citoyens, du Greffe et des Services administratifs a été chargée d'émettre une recommandation.

Compte tenu :

- Que l'arrondissement de LaSalle s'inscrit dans la grande démarche Toponym'Elles de la Ville de Montréal, dont l'objectif est d'augmenter la proportion de toponymes qui rendent hommage aux femmes;
- Que l'attribution des noms de rues, de parcs et de bâtiments municipaux est la prérogative du conseil municipal de Montréal, sur recommandation du Comité de toponymie de Montréal, et que les noms soumis doivent répondre aux critères de sélection;
- Que l'arrondissement de LaSalle a un parc nommé en l'honneur de Marie-Claire-Kirkland-Casgrain, ministre sous le gouvernement de Jean Lesage et responsable de l'adoption de la Loi de 1964 qui a mis fin à l'incapacité juridique des femmes mariées;
- Que pour cette loi, la ministre Kirkland-Casgrain s'est inspirée des conférences, travaux et articles à ce sujet dont Thaïs Lacoste-Frémont était l'auteure;
- Et que Thaïs Lacoste figure déjà au répertoire des noms de femmes à honorer, du projet Toponym'Elles;

Il a été recommandé aux élus de nommer ce parc en l'honneur de Thaïs Lacoste, militante pour le droit des femmes, journaliste et conférencière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune résolution du conseil municipal de la Ville de LaSalle, relative à la désignation du parc LaSalle-Nord, n'a pu être retracée.

DESCRIPTION

Demander au conseil municipal de Montréal d'attribuer le nom de parc Thaïs-Lacoste au parc actuellement désigné du nom de LaSalle-Nord, situé rue Chouinard, entre les rues Lapierre et Pigeon, dans l'arrondissement de LaSalle (lot 1 449 362 du cadastre du Québec).

JUSTIFICATION

Thaïs Lacoste-Frémont, militante pour les droits des femmes, journaliste et conférencière (née en 1886 à Montréal; décédée en 1963 à Montréal). Elle fait de la promotion des droits des femmes le dossier de sa vie. Toutes ses actions ont convergé vers un même but : inciter les femmes à prendre leur place dans l'élaboration des lois sur le suffrage, le droit civil des femmes mariées, l'éducation et la politique.

Quatre de ses sœurs ont marqué l'histoire du Québec : Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, l'une des plus illustres féministes québécoises, se consacre à l'action sociale; Justine Lacoste-Beaubien est la principale fondatrice de l'hôpital Sainte-Justine pour enfants de Montréal et directrice de l'institution pendant plusieurs décennies; Berthe Lacoste-Dansereau est une femme d'affaires qui crée et exploite une entreprise renommée offrant des services de traiteur à Montréal, toujours en activité; enfin, Thaïs s'engage dans différents mouvements sociaux et politiques.

En 1907, elle fait partie du comité de fondation de l'hôpital Sainte-Justine à titre de trésorière. Elle épouse, en 1910, Charles Frémont, un avocat, et s'installe avec lui à Québec. Pendant la période de 1910 à 1922, elle donne naissance à quatre enfants. Thaïs se joint à d'autres femmes pour la conquête du droit de suffrage à l'échelle provinciale. En 1925, elle est entraînée dans le tourbillon politique au sein du Parti conservateur fédéral.

En 1932, elle est nommée déléguée du Canada à la 13^e conférence de la Société des nations à Genève. Elle est la première Canadienne française à faire partie de la délégation et la deuxième femme au pays. Ce voyage est un tournant dans sa vie publique, car elle y développe un réseau important de relations internationales.

Forte de ces nouvelles expériences, elle devient, en 1933, chroniqueuse au journal *La Patrie*.

Le couronnement de son travail réside sans doute dans le cours qu'elle donne aux femmes du cercle de l'Amicale de Jésus-Marie de Sillery. Ce cours s'intitule : « Les droits de la femme mariée dans la vie civile et politique de la province de Québec ». Certains éléments auraient servi à la rédaction du projet de loi 16 présenté par la députée Claire Kirkland-Casgrain en 1964, qui mettra fin à l'incapacité juridique des femmes mariées et leur permettait d'exercer à l'avenir des actes juridiques sans le consentement de leur mari.

La foi inébranlable de Thaïs Lacoste envers la cause des femmes a nourri son action tout au long de sa vie. Éprise de justice sociale, Thaïs Lacoste a voulu intensément pour les femmes québécoises l'équité et la liberté. Mais surtout, cette pionnière du féminisme québécois a contribué, tant par ses paroles que ses actions, à faire évoluer les mentalités.

Thaïs Lacoste-Frémont s'éteint à Montréal le 6 avril 1963. Depuis 1999, l'édifice gouvernemental de la rue Cook à Québec qui abrite les bureaux du Conseil du statut de la femme porte désormais son nom.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Poursuivre l'effort de féminisation des noms de rues et de parcs afin de contribuer à corriger la très faible représentation féminine dans les toponymes des arrondissements de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois le projet de désignation toponymique adopté par le comité exécutif, puis le conseil municipal de Montréal, la désignation officielle du parc fera l'objet de communications auprès de la population laSalloise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUPUIS
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1207151019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Ventec Inc., pour l'exécution des travaux de réfection du parc Père-Marquette dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 545 568,49 \$ taxes incluses (contrat : 476 008,00 \$ + contingences: 28 560,48 \$ + incidences: 41 000,01 \$) – Appel d'offres public n° 640966 - Contrat AP.20- 1835 (3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 545 568,49 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de réfection du parc Père-Marquette dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Les entreprises Ventec Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 476 008,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 640966.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-09 20:50

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207151019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Ventec Inc., pour l'exécution des travaux de réfection du parc Père-Marquette dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 545 568,49 \$ taxes incluses (contrat : 476 008,00 \$ + contingences: 28 560,48 \$ + incidences: 41 000,01 \$) – Appel d'offres public n° 640966 - Contrat AP.20- 1835 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Père-Marquette, situé sur la rue Bouvier, à l'intersection de la rue Louis-Joliet, comprend des jeux désuets pour enfants et des aires de jeux qui ne correspondent plus aux normes de la Ville de Montréal. L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressants pour les enfants et de se conformer aux nouvelles normes afin de les sécuriser et de les rendre accessible pour les citoyens. En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du parc Père-Marquette dans l'arrondissement de LaSalle a été publié sur le site électronique du SEAO le 29 avril 2020. Un délai de 49 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juin 2020. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addenda ont été émis :

- No 1 : Remplacement de l'annexe E.
- No 2 : Détails Formulaire de soumission et Annexes.
- No 3: Détails Formulaire de soumission, clauses techniques spéciales et Annexes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux consistent en des travaux d'aménagement complet du parc Père-Marquette, incluant la construction d'espaces de jeux pour enfants, d'une placette avec jets d'eau, la construction de sentiers ainsi que des travaux de plantation, de drainage et d'électricité.

Les travaux comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- La localisation des utilités publiques ;
- La préparation du site et le nivellement d'intégration ;
- L'enlèvement d'éléments existants ;

- La construction de sentiers en béton bitumineux ;
- La construction de sentiers en poussière de pierre stabilisée ;
- La construction de surfaces en pavés de béton préfabriqués ;
- La construction de dalles de béton coulé pour jets d'eau, exercices et autres ;
- La construction de divers ouvrages en béton coulé (bordures, bancs et autres) ;
- La fourniture et l'installation d'équipements et de mobilier urbain ;
- La plantation d'arbres, arbustes, graminées et vivaces ;
- La pose de gazon en plaques ;
- Des travaux d'électricité ;
- Des travaux de drainage.

Treize (13) entreprises travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et trois (3) ont déposé une soumission, soit 23% des preneurs du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
		Prix de base	Total
Firmes soumissionnaires			
1	LES ENTREPRISES VENTEC INC	476 008,00 \$	476 008,00 \$
2	URBEX CONSTRUCTION INC	482 451,77 \$	482 451,77 \$
3	AMÉNAGEMENT SUD-OUEST	670 879,13 \$	670 879,13 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		406 959,76 \$	406 959,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes			543 112,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			14,10
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			194 871,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			40,94
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			69 048,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			16,97
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			6 443,77 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			1,35

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 16,97% supérieur au montant de l'estimation.

Le document de l'AMP est disponible en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Avec l'adoption en décembre 2012 du projet de Loi 8 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, le gouvernement du Québec a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet dorénavant aux municipalités de « refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur.

Les entreprises Ventec Inc. est inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal (Voir les décisions antérieures et le sommaire décisionnel de son inscription en pièce jointe).

En vertu de l'encadrement C-RM-APP-D-17-001 *Évaluation du rendement des fournisseurs* de la Ville de Montréal, si le plus bas soumissionnaire conforme est sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant, les responsables de l'arrondissement peuvent recommander au conseil d'arrondissement l'une des options suivantes :

- Octroyer le contrat bien que le plus bas soumissionnaire conforme soit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant en justifiant ce choix;
- Octroyer le contrat au second soumissionnaire conforme qui n'est pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- Annuler l'octroi du contrat s'il n'est pas jugé à l'avantage de la Ville de l'octroyer au second soumissionnaire.

L'inscription de l'entreprise Les entreprises Ventec Inc sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (FRI) a été faite à la suite de services jugés insatisfaisant lors d'opérations de déneigement des chaussées et trottoirs.

Étant donné que:

- L'entrepreneur a déjà réalisé plusieurs projets de réfection complète de parc dans l'arrondissement de LaSalle;
- Le rendement de l'entrepreneur a été satisfaisant lors de la réalisation de ces contrats;
- Le service attendu par l'entrepreneur est de nature complètement différente de celui pour lequel l'entreprise a été inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- Il ne serait pas financièrement avantageux pour la Ville de recourir au second soumissionnaire;

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les entreprises Ventec Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 476 008,00 \$, toutes taxes incluses.

Dans le cadre des travaux de réfection du parc Père-Marquette, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 28 560,48 \$, taxes incluses,

correspondant à 6% du coût des travaux.

Un montant total de 41 000, 01 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux du parc Père-Marquette. Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 498 176,75 \$ net de ristournes sera assumée comme suit :

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)
Contrat	414 010,00 \$	20 700,50 \$	41 297,50 \$	476 008,00 \$	434 658,75 \$
Contingences	24 840,60 \$	1 242,03 \$	2 477,85 \$	28 560,48 \$	26 079,53 \$
Incidence	35 659,93 \$	1 783,00 \$	3 557,08 \$	41 000,01 \$	37 438,47 \$
Total	474 510,53 \$	23 725,53 \$	47 332,43 \$	545 568,49 \$	498 176,75 \$

Un montant de 498 176,75 \$ net de ristournes proviendra du PTI Parcs de l'arrondissement de LaSalle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire 2020 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Juillet 2020
Début des travaux : 15 juillet 2020
Fin des travaux : 15 juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2020-07-02



Dossier # : 1207151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises J.Piccioni Inc., pour la réfection des terrains de tennis, de l'éclairage des sentiers et des travaux connexes au parc Cavelier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 844 953,81 \$ taxes incluses (contrat : 1 691 398,87 \$ + contingences: 84 569,94 \$ + incidences: 68 985,00 \$) – Appel d'offres public n° 644675 - Contrat T.C.20- 1842 (4 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 473 247 \$ pour le financement de ces travaux. .

D'autoriser une dépense maximale de 1 844 953,81 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour la réfection des terrains de tennis, des sentiers, de l'éclairage et des travaux connexes au parc Cavelier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Les Entreprises J. Piccioni Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 691 398,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 644675.

D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 473 247 \$ pour le financement de ces travaux.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-10 09:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises J.Piccioni Inc., pour la réfection des terrains de tennis, de l'éclairage des sentiers et des travaux connexes au parc Cavelier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 844 953,81 \$ taxes incluses (contrat : 1 691 398,87 \$ + contingences: 84 569,94 \$ + incidences: 68 985,00 \$) – Appel d'offres public n° 644675 - Contrat T.C.20- 1842 (4 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 473 247 \$ pour le financement de ces travaux. .

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre les mesures concrètes pour y répondre. À cet effet, la mise en œuvre d'un Programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains. Le PISE permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

L'arrondissement de LaSalle a reçu l'approbation pour le financement du réaménagement des terrains de tennis Cavelier-de-LaSalle , le 21 janvier 2020. (Voir lettre en pièce jointe)

De plus, dans le présent financement, y était inclus les services professionnels d'ingénierie électrique nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux électriques inclus dans le réaménagement des terrains de tennis Cavelier-de-LaSalle pour les travaux planifiés en 2020. (voir décision antérieure).

Cet appel d'offre concerne la partie réalisation des travaux qui seront réalisés sur le Tennis du parc Cavelier-de-LaSalle, situé sur la 80e Avenue entre terrasse Ouellette et la rue Bayne.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux de réfection des terrains de tennis, de l'éclairage, des sentiers et travaux connexes au parc Cavelier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle a été publié sur le site électronique du SEAO le 9 juin 2020. Un délai de 20 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour y déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 juin 2020. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois (3) addenda ont été émis :

No 1 : Précision sur la date d'ouverture.

No 2 : Précisions techniques pour la partie électrique, les dispositions COVID-19 et autres

No 2 : Précisions techniques pour la partie électrique et report de la date d'ouverture

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1207151001 – 30 Mars 2020 - D'accorder un contrat à Exp Inc., pour des services professionnels d'ingénierie électrique nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance pour le réaménagement des terrains de tennis Cavelier de LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 17 188,76 \$ taxes incluses (contrat : 14 946,75\$ + Contingences : 2 242,01 \$) - (2 soumissionnaires)

CA20 20 0055 - 3 février 2020- (1207151003)

D'adhérer au Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

CE20 0117 - 22 janvier 2020

Prendre acte de la liste des 17 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 15,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 1408 - 4 septembre 2019

Prendre acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 - 13 mars 2019

Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

CM18 0895 - 20 août 2018

Dépôt du rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 ».

CM18 0397 - 26 mars 2018

Adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains et confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action.

CM14 1123 - 24 novembre 2014

Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres a pour objet la réfection des fondations et de la surface de tennis, de la clôture l'entourant, l'installation d'une fontaine à boire, d'une nouvelle clôture, la réfection de l'éclairage du terrain de tennis Cavelier-de-LaSalle.

Le projet inclus également des travaux d'aménagement paysager tels que la réfection de sentier, l'installation de mobilier et la plantation d'arbres sur les côtés Sud et Ouest du terrain de tennis.

Sommairement, les travaux comprendront notamment, mais sans s’y limiter, les éléments suivants :

- Travaux de démolition;
- Réfection du réseau drainage sur les terrains de tennis;
- Nivellement et mise en forme du terrain incluant la fourniture et pose de pierre de fondation et d’une membrane géotextile;
- Fourniture et pose de d’asphalte;
- Fourniture et pose de terre de culture et de gazon;
- L’installation d’une fontaine à boire, d’une nouvelle clôture;
- Reconstruction d’une piste;
- Fourniture et installation de poteaux de ligne de jeu;
- D’autres ouvrages connexes.

Dix-sept (17) entreprises travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l’ouverture des soumissions en pièces jointes) et quatre (4) ont déposé une soumission, soit 23,5% des preneurs du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l’écart entre l’estimation réalisée à l’interne et le montant de l’octroi :

	RÉSULTATS DE SOUMISSION	(incluant taxes)	
		Prix de base	Total
	Firmes soumissionnaires		
1	Les Entreprises J.Piccioni Inc	1 691 398,87 \$	1 691 398,87 \$
2	Les Entreprises Ventec Inc	1 769 854,44 \$	1 769 854,44 \$
3	Urbex Construction Inc	1 921 707,67 \$	1 921 707,67 \$
4	Pavage des Moulins Inc	2 144 849,14 \$	2 144 849,14 \$
	Dernière estimation réalisée (\$)	1 608 795,74 \$	1 608 795,74 \$
	Coût moyen des soumissions conformes		1 881 952,53 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		11,27
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		453 450,27 \$
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		26,81
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		82 603,13 \$
	Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		5,13
	Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		78 455,57 \$
	Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		4,64

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est

de **5,13%** supérieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le document de l'AMP est disponible en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Entreprises J.Piccioni Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 1 691 398,87 \$, toutes taxes incluses.

Dans le cadre des travaux de la réfection des terrains de tennis, de l'éclairage, des sentiers et travaux connexes au parc Cavelier-de-LaSalle dans l'arrondissement LaSalle, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 84 569,94 \$, taxes incluses, correspondant à 5 % du coût des travaux.

Un montant total de 68 985,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux. Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière de la Ville évaluée à 1 224 000\$ correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles dans le cadre du programme.

Travaux de la réfection des terrains de tennis, de l'éclairage, des sentiers et travaux connexes au parc Cavelier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle					
	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Budget	1 457 316,35 \$	72 865,82 \$	145 367,30 \$	1 675 549,47 \$	1 530 000,00 \$
Budget utilisé D1207151001	14 950,00 \$	747,50 \$	1 491,26 \$	17 188,76 \$	15 695,63 \$
Reste	1 442 366,35 \$	72 118,32 \$	143 876,04 \$	1 658 360,71 \$	1 514 304,37 \$
Reste (SGPMRS)	1 153 893,08 \$	57 694,65 \$	115 100,83 \$	1 326 688,56 \$	1 211 443,50 \$

Contrat (LaSalle)	317 208,35 \$	15 860,42 \$	31 641,54 \$	364 710,31 \$	333 029,12 \$
Contingences	73 555,07 \$	3 677,75 \$	7 337,12 \$	84 569,94 \$	77 223,63 \$
Incidence	60 000,00 \$	3 000,00 \$	5 985,00 \$	68 985,00 \$	62 992,50 \$
Total payé par l'arrondissement	450 763,42 \$	22 538,17 \$	44 963,66 \$	518 265,25 \$	<u>473 245,25 \$</u>
Contrat (SGPMRS)	1 153 893,08 \$	57 694,65 \$	115 100,83 \$	1 326 688,56 \$	1 211 443,50 \$
Contingences	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Incidence	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total payé par (SGPMRS)	1 153 893,08 \$	57 694,65 \$	115 100,83 \$	1 326 688,56 \$	<u>1 211 443,50 \$</u>
Total Contrat	1 471 101,43 \$	73 555,07 \$	146 742,37 \$	1 691 398,87 \$	<u>1 544 472,62 \$</u>
Total Contingences	73 555,07 \$	3 677,75 \$	7 337,12 \$	84 569,94 \$	<u>77 223,63 \$</u>
Total Incidences	60 000,00 \$	3 000,00 \$	5 985,00 \$	68 985,00 \$	<u>62 992,50 \$</u>
Total	1 604 656,50 \$	80 232,82 \$	160 064,49 \$	1 844 953,81 \$	<u>1 684 688,75 \$</u>

Le programme des installations sportives extérieures (PISE) prévoit 80 % des dépenses admissibles à la charge de la ville centrale soit une dépense à autoriser de 1 326 688,56 \$, taxes incluses et 20 % de ces dernières à la charge de l'arrondissement. Considérant les paramètres du programme.

Le montant total net (après ristourne) de 1 684 688,75 \$ se répartit comme suit :

- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour un montant de 1 211 443,50 \$ taxes nettes financé par le biais du règlement d'emprunt no 17-053
- Arrondissement de LaSalle pour un montant de 473 245,25 \$ taxes nettes sera financé pour la période 2020-2021 et proviendra du surplus de l'arrondissement de LaSalle.

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis 1 211 443,50 \$ taxes nettes dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Le budget net requis dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2020	2021	Ultérieur	Total
38375-Programme des plateaux sportifs extérieurs	1090	121	-	1211
PTI LaSalle (taxes nettes)	426	48	-	474
Total	1516	169	-	1685

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est déjà déployée pour informer les utilisateurs de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Juillet 2020
Début des travaux : Juillet ou Aout 2020
Fin des travaux : Juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 6 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-02

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1206152005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée., pour effectuer des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rue dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 415 562,08 \$ taxes incluses (contrat : 368 598,03 \$ + contingences 29 487,85\$, incidences : 17 476,20 \$) - Appel d'offres public 644105- Contrat TE.20-1836 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 415 562,08 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rue dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 368 598,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 644105.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-10 08:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206152005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée., pour effectuer des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rue dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 415 562,08 \$ taxes incluses (contrat : 368 598,03 \$ + contingences 29 487,85 \$, incidences : 17 476,20 \$) - Appel d'offres public 644105-Contrat TE.20-1836 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires et bien éclairés. Nous prévoyons donc réaliser la réfection de câbles électriques souterrains reliant des lampadaires sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle.

Les méthodes de travaux seront différentes pour chaque cas, push pipe sous trottoir ou par excavation sous l'emprise publique, selon les problématiques rencontrées. La reconstruction de quelques sections de trottoirs sera alors nécessaire. La méthode de réfection choisie permettra le remplacement complet des fils, entre les lampadaires, par un nouveau raccordement protégé par des conduits souterrains.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à faire des travaux de réfection de câbles électriques souterrains reliant des lampadaires de rue dans l'arrondissement de LaSalle, selon la liste ci-dessous :

1.	Senkus (entre Cordner et Newman), devant # 7126, #7127 et Toys R' Us
2.	Senkus (entre # 7125, # 7124)
3.	Lapierre et Dufresne
4.	Cordner, de Lapierre à Léger, devant # 7555
5.	Salley, coin 75e Avenue, # 911 à Salley
6.	75e Avenue, coin Carignan à Beauport
7.	Juliette et Préville
8.	Raymond et # 675 à Lévis-Sauvé

9.	Centrale et Ogilvy (Raymond à # 8229)
10.	Centrale, devant parc Riverside, de # 8278 à # 8288
11.	Des Rapides et Raymond de # 8278 à # 8262
12.	Maurice (Fer-à-cheval) de # 1464 à # 1442
13.	Goldsbrough, coin Curé-de-Rossi, de # 7699 à # 7689
14.	Rue Lefebvre, entre Thierry et Dora, devant # 7994 à # 7970
15.	Dubé, devant # 8775 à # 8801
16.	90e Avenue, coin LaSalle
17.	Juliette et Lise
18.	75e Avenue, coin Boivin à Beauport
19.	Parc Lefebvre

Un premier appel d'offre, soumission 637304 sorti le 13 mars 2020 a été par la suite annulé, les prix étaient trop élevés.

En vertu de la Loi 76, un deuxième appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour l'exécution des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rue dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 2 juin 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juin 2020 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

Six (6) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir le registre de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission, soit 66% des preneurs du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme voir analyse en pièce jointe. Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
		Prix de base	Total
Firmes soumissionnaires			
1	Michel Guimont Entrepreneur électricien Itée	368 598,03 \$	368 598,03 \$
2	Systèmes Urbains Inc	484 326,44 \$	484 326,44 \$
3	Neoelect Inc	679 179,17 \$	679 179,17 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		313 436,45 \$	313 436,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes			510 701,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			38,55
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			310 581,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			84,26

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	55 161,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	17,60
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	115 728,41 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	31,40

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 17,60 % supérieure au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Michel Guimont Entrepreneur électricien Itée., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 29 487,85 \$, taxes incluses, correspondant à 8 % du coût des travaux.

Un montant total de 17 476,20 \$, taxes incluses, en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de la construction, Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement PTI voirie LaSalle

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)
Contrat payé par l'arrondissement	320 589,72 \$	16 029,49 \$	31 978,82 \$	368 598,03 \$	336 579,13 \$
Contingences	25 647,18 \$	1 282,36 \$	2 558,31 \$	29 487,85 \$	26 926,34 \$
Incidence	15 200,00 \$	760,00 \$	1 516,20 \$	17 476,20 \$	15 958,10 \$
Total payé par l'arrondissement	361 436,90 \$	18 071,85 \$	36 053,33 \$	415 562,08 \$	<u>379 463,57 \$</u>

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur ampleur ainsi que de leur durée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 20 juillet 2020
Fin des travaux : 30 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1206598004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) tracteurs-chargeurs et de dix-huit (18) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 avec option de renouvellement pour la saison 2021-2022. Accorder un contrat (taxes incluses) à Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 226 069,60 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 363 551,53 \$, Niveleuse A.M.F Inc. de 121 951, 10 \$, Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. de 125 011,74 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 130 899,04 \$, Marina Matériaux et Équipements de 268 754,06 \$, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) de 79 045,31 \$, B. Fréreau & Fils Inc. de 170 737,88 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 47 427,19 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 47 427,19 \$, M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. de 50 589,00 \$ - appel d'offres no 20-18068.

D'autoriser une dépense totale de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) tracteurs-chargeurs et de dix-huit (18) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 avec option de renouvellement pour la saison 2021-2022. Accorder un contrat (taxes incluses) à Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 226 069,60 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 363 551,53 \$, Niveleuse A.M.F Inc. de 121 951, 10 \$, Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. de 125 011,74 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 130 899,04 \$, Marina Matériaux et Équipements de 268 754,06 \$, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) de 79 045,31 \$, B. Fréreau & Fils Inc. de 170 737,88 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 47 427,19 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 47 427,19 \$, M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. de 50 589,00 \$ - appel d'offres no 20-18068.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-02 16:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206598004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) tracteurs-chargeurs et de dix-huit (18) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 avec option de renouvellement pour la saison 2021-2022. Accorder un contrat (taxes incluses) à Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 226 069,60 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 363 551,53 \$, Niveleuse A.M.F Inc. de 121 951, 10 \$, Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. de 125 011,74 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 130 899,04 \$, Marina Matériaux et Équipements de 268 754,06 \$, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) de 79 045,31 \$, B. Frégeau & Fils Inc. de 170 737,88 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 47 427,19 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 47 427,19 \$, M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. de 50 589,00 \$ - appel d'offres no 20-18068.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser des tracteurs-chargeurs et des niveleuses pour tasser la neige et participer à l'enlèvement de la neige. En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 30 mars 2020 sur le site électronique du SEAO. Un délai de 36 jours de calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 mai 2020.

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres no 20-18068, nous avons reçu 17 soumissions, 16 sont conforme administrativement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA19 20 0451 du lundi 7 octobre 2019 (1196152015) : D'exercer la 2^e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de six (6) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum (avec opérateur) pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 193 000 \$, taxes incluses, pour le renouvellement des contrats accordés à B. Frégeau et Fils inc., 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ inc.

Résolution no CA15 20 0625 adopté le 22 octobre 2015 (1153413015) : D'autoriser une dépense totale de 749 340,08 \$, taxes incluses, pour la location horaire de six chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum (avec

opérateur) pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec options de renouvellement hivernal pour 2018-2019 et 2019-2020. Accorder un contrat (taxes incluses) à B. Fréreau et Fils inc. de 474 271,88 \$, à 9037-4018 Québec inc. de 132 786,64 \$ et à Entreprise DJ inc. de 142 281,56 \$.

Résolution no CA15 20 0624 adopté le 22 octobre 2015 (1153413014) : D'autoriser une dépense totale de 3 673 159,79 \$, taxes incluses, pour la location horaire de vingt autoniveleuses dont trois avec ailes de côté pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622).

Résolution no CA12 20 0603 adopté le 5 novembre 2012 : D'autoriser une dépense pour la location horaire de six (6) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum, pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, et 2 options de renouvellement hivernal 2015-2016 et 2016-2017, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat. D'octroyer un contrat pour la location de deux (2) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum, à la compagnie Transport Camille Dionne (1991) Inc. pour un montant de 192 468,18 \$. D'octroyer un contrat pour la location d'un (1) chargeur articulé avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum, à la compagnie Excavations Bergevin & Laberge Inc. pour un montant de 103 477,50 \$. D'octroyer un contrat pour la location d'un (1) chargeur articulé avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum, à la compagnie JOC Express Inc. pour un montant de 110 376,00 \$. D'octroyer un contrat pour la location d'un (1) chargeur articulé avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum, à la compagnie Entreprise DJ Inc. (9179-0204 Québec Inc.) pour un montant de 111 755,70 \$. D'octroyer un contrat pour la location d'un (1) chargeur articulé avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum, à la compagnie Transport D.C. Barbeau Inc. pour un montant de 113 652,78 \$.

DESCRIPTION

Les présents contrats consistent à la location horaire de huit (8) tracteurs-chargeurs et de dix-huit (18) niveleuses avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour une durée d'une saison hivernale, soit 2020-2021, avec options de renouvellement hivernal pour 2021-2022. Un nombre total de 275 heures par équipement est mis au bordereau dont 200 heures sont garanties. La répartition de ces heures est faite entre la période de novembre et décembre et de janvier à avril de chaque année selon une moyenne réalisée au cours des dernières années.

Lors des octrois des contrats en 2015, pour la location avec opérateur de niveleuses et chargeurs, le nombre d'équipements était de 20 niveleuses dont 3 avec ailes et 6 chargeurs. Étant donné les fortes chutes de neige, l'ajout de plusieurs rues à déneiger de nuit et la volonté de respecter la loi 430 limitant le nombre d'heures qu'un chauffeur peut conduire, 2 tracteurs-chargeurs ont été ajoutés au contrat. Étant donné que les 3 dernières années, les chargeurs ont été utilisés 1786 heures, soit 298 heures en moyenne par machinerie, l'ajout de ces machineries correspond à la réalité des 3 dernières années. Un contrôle sera effectué de façon à contrôler le nombre d'heures par équipement en fonction du prix et des heures minimales à réaliser

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement pour les prochains hivers, il est nécessaire d'autoriser ces dépenses. L'Arrondissement de LaSalle n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité du territoire de

l'arrondissement. Les appareils seront déployés dans l'arrondissement afin de supporter les activités de déneigement en régie. De plus, le contrat est réparti selon les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges.

De façon générale, les prix horaires de la location des niveleuses avec opérateur ont augmenté de 10 %, soit de 200 \$ à 220 \$. Pour les chargeurs, l'augmentation est de 139 \$ à 151\$, soit une augmentation de 8.5 %. Cette augmentation est principalement due aux conditions du marché et à la faible quantité d'entreprise travaillant dans la neige.

Étant donné que certains prix étaient trop élevés, l'arrondissement propose de poursuivre la recherche de 2 autres niveleuses afin de compléter l'équipement nécessaire pour réaliser le chargement à 100 % en régie et d'octroyer ces contrats en gré à gré..

Au cours des dernières années, les 6 chargeurs ont travaillé en moyenne 300 heures alors que les heures garanties étaient de 200 heures, ce qui représente 600 heures de plus que les heures garanties. Donc 2 chargeurs de plus à 200 heures garanties chacune représentent 400 heures ce qui est moins que les 600 heures réparties entre les 6 chargeurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la saison hivernale 2020-2021 associée aux travaux de location des tracteurs -chargeurs et des niveleuses avec opérateurs sont de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, et seront entièrement financés par le budget d'opération.

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

1 418 972,51 \$ 1 489 743,76 \$ 1 631 463,64 \$

Le montant de la dernière estimation réalisée :

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

1 364 000 \$ 1 432 029,50 \$ 1 568 259,00 \$

Répartition estimée :

De novembre et décembre 2020 : 326 292,74 \$

De janvier à avril 2021 : 1 305 170,90 \$

Un bon sera émis pour novembre et décembre 2020 et sera augmenté pour la période de janvier à avril 2021. Si le montant prévu pour les mois de novembre et décembre 2020 n'est pas utilisé complètement, le solde restant pourra être utilisé pour la période de janvier à avril 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier planifié pourrait être révisé selon la levée du décret gouvernemental.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour chacune des saisons :

Début des travaux : 1^{er} novembre 2020

Fin des travaux : 30 avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 15 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-15

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1207551014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 82 500 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle afin de réaliser les projets Savoir se voir en gang et Point de mire pour la période 6 avril au 30 décembre pour le projet Savoir se voir en gang et du 1er juin au 30 décembre pour le projet Point de Mire, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020. Approuver les projets de convention à cette fin

D'approuver les conventions à intervenir avec la Maison de jeunes de LaSalle pour la réalisation des projets Savoir se voir en gang et Point de mire pour la période du 1^{er} juin au 30 décembre 2020, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 sur le territoire de LaSalle;
D'accorder un soutien financier de 82 500 \$ à la Maison de jeunes de LaSalle à cette fin;

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 09:13

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207551014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 82 500 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle afin de réaliser les projets Savoir se voir en gang et Point de mire pour la période 6 avril au 30 décembre pour le projet Savoir se voir en gang et du 1er juin au 30 décembre pour le projet Point de Mire, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020. Approuver les projets de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du *Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes* est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens. Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0144 du 5 février 2020 : Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

CA19 20 0217 (1194629011) du 6 mai 2019 : D'approuver les conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du programme montréalais « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et du programme « Sécurité urbaine sur le territoire de LaSalle » de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle.

CA18 20 0256 (1186818059) adopté le 4 juin 2018 : D'autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du programme montréalais « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et du programme « Sécurité urbaine sur le territoire de LaSalle » de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle.

DESCRIPTION

Organisme : Maison des jeunes de LaSalle

Les projets «Savoir se voir en gang» et «Point de mire» sont retenus comme prioritaires par la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle (TACSU). Le projet «Point de mire» est réalisé avec succès depuis 2008, et «Savoir se voir en gang» depuis 2010, par la Maison des jeunes de LaSalle et les résultats sont probants quant à l'impact auprès de la clientèle cible.

Projet : Point de mire

Le projet consiste à l'embauche de deux travailleurs de milieu afin d'établir un lien avec les jeunes de 12 à 17 ans, d'établir un rapport d'aide et résoudre les problématiques de consommation et de violence dans le parc Hayward et dans le secteur de la Maison des jeunes. En continuité avec le travailleur de milieu, La Maison des Jeunes de LaSalle propose le service d'une unité mobile d'intervention afin de pouvoir agir efficacement sur l'ensemble des parcs et des secteurs à risque du territoire.

Deux intervenants sillonneront les parcs, les secteurs problématiques du territoire, dont le

secteur de la RUI, Airlie-Bayne, et LaSalle Heights. Il s'agit de travail de proximité et de référencement et d'accompagnement auprès de divers services, dont le CLSC. Cette unité d'intervention sera aussi appelée à accompagner les animateurs, du programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement afin que ces derniers puissent intervenir lors des problématiques ressenties. Des séances d'activités sportives récréatives seront aussi encadrées par les intervenants pendant la saison estivale et en gymnase pendant la période scolaire. De plus, le projet Point de mire est supporté par le Programme TANDEM qui prévient la criminalité par une approche communautaire basée à la fois sur une approche situationnelle et sur le développement social.

Ce projet s'inscrit dans l'axe majeur du Programme Tandem *qui est la prévention de la criminalité, intervenant pour la sécurité des biens et du domicile; la sécurité des personnes, dont les femmes, les aînées et les jeunes ainsi que la sécurité des collectivités.*

Contributions : 26 900 \$ par le Programme montréalais de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 et 12 500\$ du Programme TANDEM.

Projet : Savoir se voir en gang

Le projet consiste à amener les jeunes à considérer de façon plus critique leur consommation de violence médiatique et son impact sur eux. Par des ateliers, conférences, discussions sur différents thèmes tels les relations entre jeunes et le phénomène de gang, ils seront mis en contact avec différents objets médiatiques pertinents et seront invités à partager leurs expériences et leur compréhension de l'impact que les images ont sur eux.

Contribution : 43 100 \$ par le Programme montréalais de prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes

JUSTIFICATION

Les projets présentés sont en lien avec les priorités de l'Arrondissement ainsi que les objectifs du programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. Les problématiques ciblées : ***Pour le projet Savoir se voir en gang*** :

- Augmentation du port et vente d'armes blanches chez les jeunes
- Association à des groupes potentiellement criminalisés
- Augmentation de la consommation du cannabis chez les jeunes

Le projet vise à sensibiliser les jeunes aux problématique entourant les gangs de rue. Ateliers de prévention et de réflexion. Intervenir auprès des jeunes présentant un comportement à risque. Accompagnement et référencement de la clientèle du projet.

Il vise aussi à diminuer certains facteurs de risque comme l'intimidation, l'agressivité, les attitudes prosociales. La collaboration avec les parents est aussi développée puisque le support familial représente un facteur de protection important chez les jeunes.

Les problématiques ciblées : ***Pour le projet Point de Mire*** :

- Quartiers défavorisés Airlie-Bayne et les Heights de LaSalle où l'on retrouve de la pauvreté, de la violence intrafamiliale et une consommation plus élevée de cannabis et autres stupéfiants.
- Augmentation des facteurs de risque à l'adhésion aux gangs de rue et autres comportements délinquants .

Le projet vise à diminuer les incidents de violence, des comportements délinquants et les

incivilités. Ils visent à améliorer le sentiment de sécurité de la communauté. Établir une relation de confiance entre les jeunes et les travailleurs de rue afin d'augmenter les comportements pro-sociaux et le développement d'habiletés interpersonnelles. Le projet s'inscrit dans l'axe proposé par TANDEM: prévention de la criminalité, sécurité des personnes dont les femmes, aînés, jeunes ainsi que la sécurité des collectivités.

La Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle s'est donnée comme priorité dans son plan d'action triennal de prévenir et contrer les gangs de rue par la mise en place d'initiatives à caractère social et d'agir dans un cadre préventif. Les projets soumis s'inscrivent dans le thème 1 : La sécurité dans les lieux publics et le thème 2 : La prévention du crime et des incivilités sur le territoire du Plan d'action triennal 2014-2016 et 2017-2018 de la TACSU de LaSalle. L'Arrondissement travaille présentement en collaboration avec le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) une planification stratégique en sécurité urbaine. D'ailleurs, le 29 janvier dernier, la Table d'actions et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle a tenu un forum en sécurité urbaine composé d'ateliers et dirigé par une équipe du CIPC. Des organismes communautaires, sportifs ainsi que de nombreux partenaires (SPVM, SIM, carrefour Angrignon, école Cavelier De-LaSalle etc...) et citoyens ont participé à ce rendez-vous. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social reconduit ces deux projets pour l'année 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 82 500 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2020. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. La date de début de certains de ces projets est antérieure à celle de l'approbation des soutiens par l'instance décisionnelle. Toutefois, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début des projets. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet global
		2017	2018	2019		
Maison de Jeunes de LaSalle	Point de mire	14 000,00 \$	27 160,00 \$	38 324,00 \$	39 400 \$	100 %
	Savoir se voir en gang	12 500,00 \$	40 740,00 \$	29 576,00 \$	43 100 \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 *Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : «Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Plusieurs des initiatives mises en place à ce jour par la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine visent d'une part, à diminuer la criminalité, l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et d'autre part, à augmenter le sentiment de sécurité de la population laSalloise.

À titre de partenaire de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine et de

l'arrondissement, la Maison des jeunes de LaSalle s'est donné comme priorité de contrer et de diminuer de façon durable la délinquance et de la violence chez les jeunes en agissant sur ce phénomène par le biais d'initiatives à caractère social, ce qui correspond aux priorités de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La réalisation des Projets de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 3 juillet 2020

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1205348003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention d'utilisation afférente à l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et abroger la résolution CA20 20 010.

D'approuver la signature de la convention d'utilisation afférente à l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. D'abroger la résolution CA20 20 010 adoptée le 13 janvier 2020.

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer la convention d'utilisation.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-09 20:50

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205348003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention d'utilisation afférente à l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et abroger la résolution CA20 20 010.

CONTENU

CONTEXTE

La question des écoles et de leur rôle dans la qualité de vie des citoyens est un enjeu crucial pour attirer et retenir les familles à Montréal. Par leur offre de services, équipements, installations et infrastructures, les commissions scolaires et la Ville de Montréal interviennent auprès des mêmes citoyens et poursuivent par conséquent certains objectifs communs.

À cette fin, le conseil a approuvé la signature d'une entente entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux en novembre 2018.

Cette entente prévoit la possibilité de conclure une convention d'utilisation pour préciser des modalités particulières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0010 (1198740003) adoptée le 13 janvier 2020: D'approuver la convention d'utilisation afférente à l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

CA18 20 0494 (1187551018) - 5 novembre 2018: approuver les ententes entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

DESCRIPTION

Cette convention précise les priorités d'utilisation des diverses installations des cocontractants. Elle stipule également les obligations et responsabilités des parties, les modalités de création d'un comité de gestion et les démarches à préconiser pour la résolution de différends.

Il s'agit d'une convention d'utilisation dont la durée correspond à celle de l'entente d'origine, soit dix ans. Des modifications ont été apportées à l'entente adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 13 janvier 2020. Par conséquent, une abrogation de la résolution est CA20 20 010 est requise.

JUSTIFICATION

L'arrondissement compte sur les installations de la commission scolaire afin d'assurer une offre de services d'activités qui réponde aux besoins des citoyens. Il est donc essentiel de conclure une telle convention d'utilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune compensation monétaire n'est prévue pour le partage des installations. La convention d'utilisation prévoit toutefois que les Parties s'engagent à négocier une compensation financière pour les frais qui pourraient être engagés dans le but de prévenir l'usure prématurée des installations et réparer ces dernières en cas de surutilisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 8 juillet 2020
Alain P POIRIER, 8 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Régisseure

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1207551017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention afférente à l'utilisation des installations de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys afin de permettre l'animation des camps de jours pour la saison estivale 2020 dans le cadre de l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux et autoriser le directeur d'arrondissement à la signer

D'approuver le projet de Convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (Annexe 1) afin de permettre l'animation des camps de jours pour la saison estivale 2020;
D'Autoriser le directeur d'arrondissement à signer ladite convention.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-09 20:56

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1207551017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention afférente à l'utilisation des installations de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys afin de permettre l'animation des camps de jours pour la saison estivale 2020 dans le cadre de l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux et autoriser le directeur d'arrondissement à la signer

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ont conclu une Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux (ci-après « Entente »). Il est prévu à l'article 7 de cette Entente les obligations des parties en ce qui a trait, entre autres, à l'entretien des installations partagées et aux moyens nécessaires pour assurer la santé et sécurité des usagers en temps normal.

Depuis le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le Gouvernement du Québec sur tout le territoire de la province du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19.

Toutefois, l'article 7 de l'Entente ne prévoit pas les mesures additionnelles d'entretien nécessaires en raison de la pandémie de la COVID-19 tels que prescrit par la CNESST et le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19.

Le 21 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'autorisation d'opérer les camps de jour à partir du 22 juin 2020. Le 29 mai, il a également transmis :

- aux municipalités, une lettre confirmant l'accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires pour la tenue des camps de jour, et ce, pour l'ensemble de la période estivale;
- aux commissions scolaires, une lettre annonçant une mesure visant à financer l'accès aux infrastructures scolaires pour la clientèle des camps de jour.

À compter du 15 juin 2020, les commissions scolaires francophones du Québec sont devenues des centres de services scolaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0010 (1198740003) adoptée le 13 janvier 2020: D'approuver la convention d'utilisation afférente à l'entente régissant le partage des installations et des équipements

scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

CA18 20 0494 (1187551018) - 5 novembre 2018: approuver les ententes entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

DESCRIPTION

Plusieurs écoles sont utilisées par l'arrondissement et ses organismes partenaires dans le cadre d'un camp de jour municipal.

Par le biais de la Convention complémentaire à l'Entente, l'arrondissement de LaSalle et le Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys désirent déterminer leurs responsabilités dans le cadre de la tenue des camps de jour dans le contexte de pandémie de la COVID-19.

L'arrondissement devra assurer la coordination quotidienne sur place avec le personnel affectés à l'entretien pour convenir des périodes propices et des lieux à entretenir, afin d'assurer un environnement sécuritaire. Il devra aussi mettre en place les processus nécessaires afin de répondre aux obligations en matière de mesures d'hygiène exigées par les autorités compétentes en lien avec les usagers et les employés des camps de jour.

Le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys devra assumer la gestion administrative des services d'entretien et mettre en place les processus nécessaires afin de répondre aux obligations en matière de mesures d'hygiène exigées par les autorités compétentes en lien avec les activités de camps de jour.

JUSTIFICATION

L'Association des camps du Québec, l'Association du loisir municipal, le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec (notamment Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM)), la Direction générale de la santé publique ainsi que plusieurs intervenants municipaux ont collaboré afin d'élaborer la relance des camps de jour dans un contexte de COVID-19. Les conditions de remise en opération des activités des camps de jour ont été étudiées afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, des parents et des employés (désinfection, conciergerie, matériel, employés additionnels, etc.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les Centres de services scolaires et les Commissions scolaires assumeront les coûts additionnels liés aux services requis par la Ville en lien avec l'entretien ménager de leurs installations, afin que la Ville puisse opérer ses camps de jour en fonction des mesures d'hygiène exigées par les autorités compétentes.

Compte tenu de la situation exceptionnelle de la COVID-19, le Gouvernement du Québec s'est engagé à financer les frais additionnels en lien avec le présent projet de Convention complémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du projet de Convention complémentaire à l'Entente permettra à l'arrondissement et à ses organismes partenaires d'offrir des camps de jour dans des conditions qui respectent les normes de la CNESST et le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19.

Dans la mesure où le projet de Convention complémentaire n'était pas approuvé, l'accès aux écoles par les camps de jour pourrait être compromis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte COVID-19, il a été nécessaire d'adapter l'offre de camps de jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

29 juin au 14 août 2020 : activités des camps de jour.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 8 juillet 2020
Louise TRAHAN, 8 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
regisseur

Le : 2020-07-07



Dossier # : 1205348001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'addenda 1 au bail conclu entre l'arrondissement de LaSalle et Les Excursions Rapides de Lachine Inc., afin de reporter la location de la saison 2020 à la saison 2023, modifiant ainsi la date de la fin du bail au 31 décembre 2023.

D'Autoriser la signature de l'addenda 1 au bail conclu entre l'arrondissement de LaSalle et Les Excursions Rapides de Lachine Inc., afin de reporter la location de la saison 2020 à la saison 2023, modifiant ainsi la date de la fin du bail au 31 décembre 2023.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cet addenda.

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-09 20:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205348001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'addenda 1 au bail conclu entre l'arrondissement de LaSalle et Les Excursions Rapides de Lachine Inc., afin de reporter la location de la saison 2020 à la saison 2023, modifiant ainsi la date de la fin du bail au 31 décembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, des recommandations de la Direction de la santé publique et à la suite d'analyses du locateur, Les Excursions Rapides de Lachine Inc. ont demandé à l'arrondissement de reporter la location de la saison estivale 2020 à l'année 2023.

L'entreprise Les Excursions Rapides de Lachine Inc. offre à ses clients une aventure hors du commun de trois heures à bord d'une embarcation sur les Rapides de Lachine. L'entreprise a toujours agi en bon citoyen corporatif depuis son existence et est un acteur important dans le développement récréotouristique du territoire. L'arrondissement reconnaît l'importance de maintenir un partenariat avec cette entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0435 - 14 août 2017: Autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer le bail à intervenir avec Les Excursions Rivière du Nord Inc. et l'Arrondissement de LaSalle pour les années 2018 à 2022.

DESCRIPTION

Les Excursions Rapides de Lachine Inc. utilisent un bâtiment appartenant à l'arrondissement de LaSalle à titre de siège social en vertu d'un bail à cette fin.

Le bail en vigueur prévoit une période d'exploitation estivale du 1^{er} mai au 30 septembre pour les années 2018 à 2022, avec possibilité de renouvellement pour un terme additionnel de cinq (5) ans, aux conditions et au loyer qui seront alors à négocier, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes au moment de ce renouvellement.

Compte tenu de la pandémie de la COVID-19, Les Excursions Rapides de Lachine Inc. sont dans l'impossibilité d'offrir ses services pour la saison estivale 2020. Il y a donc lieu d'accepter la demande de report de la saison estivale 2020 à la saison estivale 2023.

JUSTIFICATION

Le respect des consignes sanitaires de la Direction de la santé publique étant essentielles à la sécurité des citoyens de LaSalle et de tous les usagers des installations du locateur, il y a lieu de reporter la saison estivale 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le promoteur, Les Excursions Rapides de Lachine Inc., s'engage à défrayer les montants suivants pour chacune des années, à l'exception de l'année 2020:

Loyer 2018, 2019 : 13 846 \$, plus les taxes applicables

Loyer 2021 : 13 846 \$ plus l'IPC, plus les taxes applicables

Loyer 2022 : Loyer 2021 plus l'IPC, plus les taxes applicables.

Loyer 2023: Loyer 2022 plus l'IPC, plus les taxes applicables

La location du bloc de l'unité sanitaire ne sera pas applicable pour la saison de 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En raison de la pandémie, les activités seront reportées à une saison subséquente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 6 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Régisseure

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1205348002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et le Cégep André-Laurendeau, d'une durée de 2 ans, pour l'utilisation de l'aréna au centre sportif Dollard-St-Laurent.

D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et le Cégep André-Laurendeau, d'une durée de 2 ans, soit du 1er septembre 2020 au 30 avril 2022, pour l'utilisation de l'aréna au centre sportif Dollard-St-Laurent.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-09 20:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205348002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et le Cégep André-Laurendeau, d'une durée de 2 ans, pour l'utilisation de l'aréna au centre sportif Dollard-St-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cégep André-Laurendeau détient depuis 2009 une franchise de la Ligue de hockey collégial division 1. Les séances d'entraînement et les parties ont lieu au centre sportif Dollard-St-Laurent. En 2020, il y aura trois divisions D1 et D2 masculin et une équipe féminine.

Le bail précédant est venu à échéance le 30 avril 2020. Il y a donc lieu de signer un nouveau bail afin de permettre au Cégep de continuer à utiliser les installations, en prévision du début de la prochaine saison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0208 - 9 mai 2018 : Autoriser la signature du bail de location avec le Cégep André-Laurendeau, d'une durée de 2 ans, relatif aux modalités d'utilisation des surfaces glacées.

CA15 20 0509 - 8 septembre 2015 : Accepter la convention de location, d'une durée de 2 ans avec option de renouvellement d'une année, à intervenir avec le Cégep André-Laurendeau relative aux modalités d'utilisation des surfaces glacées.

DESCRIPTION

Le bail est consenti pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 30 avril 2022, selon l'horaire suivant :

- Lundi : 10 h 15 à 12 h et de 12 h à 13 h 30
- Mercredi : 10 h 30 à 12 h 30 et de 12 h 30 à 14 h
- Jeudi : 10 h à 13 h 30

Le Cégep doit également verser les contributions suivantes aux organismes indiqués ci-dessous :

- Club de patinage artistique de LaSalle - 3 400 \$ pour l'année 2021 et 3 500 \$ pour l'année 2022
- Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle - 3 400 \$ pour l'année 2021 et 3 500 \$ pour l'année 2022

JUSTIFICATION

La signature de cette convention permettra au Cégep André-Laurendeau de continuer d'offrir son programme de hockey collégial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nous estimons que 560 heures seront facturées annuellement au Cégep André-Laurendeau selon les taux horaires suivants :

Du 1^{er} septembre 2020 au 30 avril 2021 : 79,50 \$ toutes taxes incluses

Du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 : 81,00 \$ toutes taxes incluses

Les revenus de location de la surface glacée sont estimés à 78 176 \$.

Un montant de 5 400 \$, plus taxes, pour la saison 2020-2021 et de 5 500 \$ plus taxes pour la saison 2021-2022 sera remis le 30 avril de chaque année à la Ville de Montréal pour les droits de publicité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le Cégep doit s'assurer de respecter les consignes sanitaires émises par la Direction de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 6 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Régisseure

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1208420002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Kilomaîtres de LaSalle à organiser l'activité du Défi LaSalle et leur octroyer un montant de 1 300 \$ pour l'achat des médailles.

D'autoriser les Kilomaîtres de LaSalle à organiser l'activité du Défi LaSalle et accorder une contribution financière de 1 300 \$ pour l'achat des médailles;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 16:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208420002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Kilomaîtres de LaSalle à organiser l'activité du Défi LaSalle et leur octroyer un montant de 1 300 \$ pour l'achat des médailles.

CONTENU

CONTEXTE

Les Kilomaîtres LaSalle et l'Arrondissement LaSalle sont heureux d'annoncer la tenue du Défi LaSalle, une activité sportive qui sera offerte sous peu aux citoyens de LaSalle. Ce Défi a pour but de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie, suite au contexte difficile de la pandémie de la COVID-19, cette initiative a été lancée afin d'offrir une occasion de bouger, tout en respectant les mesures de distanciations sociales pour ceux et celles qui souhaitent se lancer un défi personnel tout en liant cela à une bonne cause.

Les profits seront partagés entre Les Kilomaîtres LaSalle et l'organisme d'aide alimentaire Nutri-Centre LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune, il s'agit de la première édition.

DESCRIPTION

Les citoyens pourront participer au Défi en s'inscrivant et en complétant à la course ou à la marche des distances de 1, 2, 5 ou 10 km. Ils pourront par la suite inscrire leur temps sur le site Sporstats et recevront une médaille afin de récompenser leurs efforts.

Les participants auront 8 semaines pour s'inscrire, se préparer physiquement et compléter leur défi, soit du 9 juillet au 31 août.

Les frais d'inscription sont de 18 \$ + 2,42 \$ de frais d'administration.

De ce montant, 8 \$ sera partagé équitablement entre l'organisme Nutri-Centre LaSalle et les Kilomaîtres de LaSalle.

L'organisme s'est occupé de faire assurer l'activité et les participants devront signer un formulaire d'engagement lors de l'inscription en ligne.

JUSTIFICATION

L'arrondissement appuie l'organisme dans la réalisation de cette activité qui est une initiative en collaboration avec l'équipe de la division des sports, loisirs et installations, pour le bien-être physique et moral de nos concitoyens. Sans le soutien de l'arrondissement, l'activité ne pourrait pas avoir lieu.

La promotion de la course et de la marche correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur leur santé que ce soit par sa Politique alimentaire ou son Pacte vert.

L'organisateur de l'événement, les Kilomètres LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier contribuera à la réalisation de l'événement et à l'achat de 250 médailles qui seront remises dans le cadre du défi.

Cette somme provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, section Activités récréatives – soutien technique et fonctionnement – contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette activité se déroulant sur une période de 8 semaines est une initiative qui se veut éco-responsable, car il n'y aura pas d'installation fixe, pas d'achat autre que les médailles qui seront livrées directement aux participants, toute la gestion et la promotion se fait en ligne. Les activités des Kilomètres s'adressent non seulement aux adultes, mais également aux jeunes et aux personnes âgées, deux clientèles prioritaires pour l'arrondissement dans sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Activité innovante et adaptée en fonction de la pandémie de COVID-19, afin de permettre aux citoyens de participer à une activité physique, à l'extérieur ou à l'intérieur, en toute sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe des communications a préparé un visuel pour l'événement.

Un courriel d'invitation sera acheminé aux employés de l'arrondissement.

Une campagne promotionnelle Web sera lancée sur les divers réseaux sociaux utilisés par l'arrondissement à compter du 9 juillet 2020.

Par ailleurs, l'organisme et l'équipe de la division des sports, loisirs et installations de LaSalle ont ciblé des ambassadeurs qui seront invités à mobiliser leurs réseaux respectifs. Enfin, une invitation sera transmise à tous les organismes partenaires de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le lancement des inscriptions se fera le 9 juillet 2020 et les participants auront jusqu'au 31 août pour s'inscrire et réaliser leur défi.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 3 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Régisseure

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de Division

Le : 2020-07-03



Dossier # : 1208426003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton, pour la réalisation de son programme d'accompagnement loisirs au sein de son camp de jour durant la saison estivale 2020, pour la clientèle âgée de 6-17 ans vivant avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une limitation fonctionnelle ou à besoins particuliers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 22:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1208426003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Soucieux de développer la participation aux activités de loisirs et soutenir l'intégration des enfants ayant une limitation fonctionnelle, l'arrondissement de LaSalle soutient les Loisirs Laurendeau-Dunton dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2020 pour les personnes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans le trouble du spectre de l'autisme, ainsi que les personnes présentant une incapacité physique auprès de l'organisme mandataire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Ville de Montréal, soit l'organisme AlterGo. Le PALÎM vise à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, en aidant à financer le salaire d'accompagnateurs lors d'une activité. Ce programme de soutien financier est estimé aux services de loisir des arrondissements, des villes liées de Montréal et aux organismes à but non lucratif.

Soulignons que l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle passe également par la qualité de l'expérience, notamment par la sensibilisation et la formation du personnel d'accompagnement ainsi que l'encadrement, essentiel pour assurer la qualité des services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0321 (1194629021) - 8 juillet 2019: D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ aux Loisirs Laurendeau-Dunton pour la gestion du Programme d'accompagnement en loisir 2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

CA18 20 0206 (1186818050) - 7 mai 2018 : D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ aux Loisirs Laurendeau-Dunton pour la gestion du Programme d'accompagnement en loisir 2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DESCRIPTION

Soutenir les Loisirs Laurendeau-Dunton pour l'année 2020 au Programme d'accompagnement en loisirs de l'Ile de Montréal (PALÎM) pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle octroyée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement

supérieur et la Ville de Montréal.

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal.

JUSTIFICATION

Selon les prévisions budgétaires de l'organisme, le manque à gagner pour la prestation des services en accompagnement pour la clientèle à besoins particuliers est de 15 000 \$. Sans cet octroi de fait l'objet le présent dossier, l'organisme précité se verra obligé de diminuer le service d'accompagnateurs au sein de son camp de jour.

LOISIRS LAURENDEAU-DUNTON	Nb de demande de particip.	Nb de demande d'acc.	Montant révisé \$	Montant MEES \$	Montant Ville \$	Montant Total (MEES + Ville) \$	Montant octroyé Arrondissement de LaSalle \$	Total \$
Financement 2020-2021								
Montants versés aux organismes - Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM)								
Ratio selon normes Covid-19	12*	12	35 000 \$	À venir août 2020	À venir août 2020	Estimation de la subvention 12 000 \$ À venir août 2020	15 000 \$	15 000 \$
Financement 2019-2020								
Montants versés aux organismes - Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM)								
	25	17	38 066 \$	5 319 \$	5 624 \$	10 943 \$	15 000 \$	25 000 \$
Financement 2018-2019								
Montants versés aux organismes - Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM)								
	20	12	40 320 \$	5 566 \$	5 745 \$	11 301 \$	15 000 \$	26 000 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 15 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'appui offert dans le cadre de cette entente soutient les principes d'inclusion, de cohésion sociale et de solidarité, d'une accessibilité universelle, tous intégrateur d'une collectivité forte favorable du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité au camp de jour pour la clientèle à besoins particuliers. Sans cet octroi de l'Arrondissement, le service d'accompagnateurs au sein du camp de jour se verra diminué.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des mesures d'hygiène et de sécurité sont appliquées rigoureusement tout au long de l'offre du camp de jour pour la clientèle à besoins particuliers. L'offre de services devra également être adaptée aux nouvelles normes en vigueur liées à la protection contre la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication diffèrent des moyens habituels puisque cette programmation s'adresse à une clientèle spécifique. L'organisme diffuse sa programmation auprès du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, ainsi que sur son site web. Les activités et les coordonnées de l'organisme sont intégrées au Répertoire des activités de sports et de loisirs de l'Arrondissement et à l'édition de juin 2020 du journal l'ACCENT.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 8 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marwa JIHA
Assistant(e)-Intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
regisseur

Le : 2020-07-07



Dossier # : 1208426002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir entre quatre organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue des camps de jour pour la période estivale 2020.

D'autoriser la signature des conventions à intervenir entre quatre organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue des camps de jour pour la période estivale 2020, soit :

- Héritage Laurentien;
- Club Jeune Aire LaSalle;
- Association de soccer mineur de LaSalle inc.;
- Loisirs Laurendeau-Dunton.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-09 20:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208426002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir entre quatre organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue des camps de jour pour la période estivale 2020.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle s'associe à des organismes à but non lucratif intervenant en activités physiques et de loisirs et en développement social afin d'offrir à ses citoyens un service de camps de jour. Les divers organismes visent à offrir de nombreuses activités de sports, de loisirs et d'activités aquatiques accessibles, diversifiées et de qualité. Le présent dossier recommande l'approbation des nouvelles conventions de camp de jour pour la tenue d'activités estivales de sports et de loisirs.

Une entente vise à régir le partage des installations et des équipements municipaux et scolaires au bénéfice des citoyennes et des citoyens de Montréal et à harmoniser les conditions actuellement très diversifiées des ententes de ce type en vigueur entre les arrondissements et les commissions scolaires.

L'objectif général de l'entente est de prévoir des modalités administratives simplifiées, limitant la facturation et s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et équipements scolaires et municipaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0257 (1186818055) - 4 juin 2018 : D'autoriser la signature des conventions à intervenir entre quatre organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue d'activités estivales de quartier pour les enfants.

CA17 20 0316 (1176818059) - 5 juin 2017 : D'approuver les conventions à intervenir entre cinq organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue d'activités estivales de quartier pour les enfants.

CA16 20 0324 (1166818045) - 6 juin 2016 : D'autoriser la signature des conventions à intervenir entre six organismes et l'Arrondissement de LaSalle pour la tenue d'activités estivales de quartier pour les enfants.

DESCRIPTION

Les organismes désignés ci-dessous offrent des services de camps de jour qui s'adressent principalement aux jeunes de 5 à 17 ans sous la supervision d'animateurs qualifiés selon

leurs champs de compétences :

- Héritage Laurentien;
- Club Jeune Aire LaSalle;
- Association de soccer mineur de LaSalle inc.;
- Loisirs Laurendeau-Dunton.

Certains de ces organismes utiliseront des locaux appartenant à l'Arrondissement tandis que d'autres utiliseront les écoles ciblées par nos ententes originales avec les commissions scolaires.

Les activités se tiendront entre le 22 juin et le 21 août 2020.

JUSTIFICATION

Le programme des camps de jour offert par ces 4 organismes touchant près de 200 enfants/semaine de l'arrondissement de LaSalle et permet aux jeunes âgés entre 5 et 17 ans de vivre un été plus enrichissant. La contribution de l'arrondissement permet aux organismes d'offrir à des jeunes issus de différents milieux de participer à des activités structurées et diversifiées dans leur quartier et permet une intégration des jeunes de communautés culturelles diverses. À cause de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de la COVID-19, le nombre de participants dans les camps de jour a diminué comparativement aux années antérieures et ce, afin, de respecter les normes sanitaires prescrites par la DRSP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif général de l'entente entre l'Arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Marguerite Bourgeoys prévoit des modalités administratives simplifiées, limitant la facturation et s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et équipements scolaires et municipaux. Il n'y a aucun frais lié à la location des écoles de cette commission scolaire en raison de l'entente.

En raison de la pandémie de la COVID-19, les organismes ne pourront pas profiter du service de transport en autobus scolaire, car exceptionnellement, toutes les sorties ont été annulées.

La gratuité pour l'accès aux piscines est prévue au règlement de tarification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités des organismes s'inscrivent dans l'objectif du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'Île de Montréal d'ici 2025.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des mesures d'hygiène et de sécurité sont appliquées rigoureusement tout au long de l'offre du camp de jour. L'offre de services devra également être adaptée aux nouvelles normes en vigueur liées à la protection contre la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de ces activités est assurée par chacun des organismes, par le biais d'une publication d'annonces dans les journaux locaux et les réseaux sociaux. Ces informations sont également inscrites sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle, dans le journal municipal «L'ACCENT» et les babillards électroniques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 8 juillet 2020
Alain P POIRIER, 8 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marwa JIHA
Assistant(e)-Intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
regisseur

Le : 2020-07-07



Dossier # : 1204629003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent maximal totalisant la somme de 83 930 \$ réparti entre quatre organismes pour la saison estivale 2020 dans le cadre des conventions à signer à cet effet.

D'accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 83 930 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	CONVENTION OU ADDENDAS	MONTANT MAXIMAL
Association de soccer mineur de LaSalle	Convention	9 730 \$
Club Jeune Aire LaSalle	Convention	33 600 \$
Héritage Laurentien	Convention	18 690 \$
Loisirs Laurendeau-Dunton	Convention	21 910 \$

D'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ces conventions;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. L'arrondissement assumera temporairement cette dépense par une avance de fonds provenant de son budget de fonctionnement ou de son surplus de gestion. Le montant de la dépense réelle sera remboursée par un ajustement au surplus de gestion, en fin d'année (dossier décisionnel 1204815002).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-10 10:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204629003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent maximal totalisant la somme de 83 930 \$ réparti entre quatre organismes pour la saison estivale 2020 dans le cadre des conventions à signer à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation.

Le 21 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'autorisation d'opérer les camps de jour à partir du 22 juin 2020.

Les mesures prescrites et nécessaires pour contrer la propagation de la COVID-19 imposent aux municipalités et organismes une pression supplémentaire dans l'organisation de leurs programmes estivaux de camps de jour, ce qui engendrera des coûts additionnels exceptionnels à l'été 2020.

Le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec annonçait une aide pouvant aller jusqu'à 11 millions de dollars pour les camps de jour certifiés.

Les camps de jour municipaux ainsi que ceux offerts en partenariat avec la Ville par de nombreux organismes partenaires ne sont pas admissibles à cette aide gouvernementale. C'est pourquoi le 10 juin dernier, l'administration municipale a annoncé qu'un montant de 6 M \$ est prévu afin d'aider à la réalisation des camps de jour à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1204815002 (décision à venir) - 25 juin 2020 - Autoriser les virements budgétaires destinés à la réalisation des camps de jour à Montréal dans le contexte de COVID-19 au montant de 4 527 740 \$ de la Direction générale vers les 17 arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle s'associe annuellement à des organismes sans but lucratif pour leurs projets de camps de jour afin de permettre aux jeunes des différents quartiers de vivre des expériences de vacances des plus enrichissantes lors de la période estivale. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

ORGANISMES	PÉRIODE	SOUTIEN DE L'ARRONDISSEMENT			
		Convention d'aide à la mission (contribution financière)	Convention de services	Prêt de plateaux sportifs ou récréatifs	Autres
Association de soccer mineur de LaSalle	29 juin au 21 août 2020	Non	Organisme reconnu selon la Politique de Reconnaissance des OBNL de LaSalle	Piscine extérieures, terrains sportifs, jeux d'eau	École primaire des Découvreurs
Club Jeune Aire LaSalle	29 juin au 14 août 2020	Non	Organisme reconnu selon la Politique de Reconnaissance des OBNL de LaSalle	Centre sportif Dollard St-Laurent, piscine extérieures, terrains sportifs, jeux d'eau	École Cavellier-De LaSalle
Héritage Laurentien	22 juin au 14 août 2020	Non	Organisme reconnu selon la Politique de Reconnaissance des OBNL de LaSalle	Centre Culturel Henri-Lemieux (22 au 26 juin 2020), piscine extérieures, terrains sportifs, jeux d'eau	École du Grand Héron
Loisirs Laurendeau-Dunton	22 juin au 21 août 2020	Non	Organisme reconnu selon la Politique de Reconnaissance des OBNL de LaSalle	Centre des Loisirs Laurendeau-Dunton (8700 Hardy), piscine extérieures, terrains sportifs, jeux d'eau	École Terre-Des-Jeunes

Les organismes devront défrayer des coûts supplémentaires pour offrir un service de camp de jour tout en respectant les mesures supplémentaires et exceptionnelles d'hygiène et de distanciation sociale recommandées par la Direction régionale de santé publique.

Le soutien financier spécial non-récurrent versé à ces organismes permettra d'assurer une offre de service de camps de jour sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle en supportant une partie des coûts additionnels engendrés par cette situation exceptionnelle.

JUSTIFICATION

L'Association des camps du Québec, l'Association du loisir municipal, le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec (notamment Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM)), la Direction générale de la santé publique ainsi que plusieurs intervenants municipaux ont collaboré afin d'élaborer la relance des camps de jour dans un contexte de COVID-19. Les conditions de remise en opération des activités des camps de jour ont été étudiées afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, des parents et des employés (désinfection,

conciergerie, matériel, employés additionnels, etc.)

Ces mesures additionnelles et exceptionnelles à mettre en place occasionnent des coûts supplémentaires pour les organismes. Celles-ci ont été évaluées à un minimum de 70 \$ par semaine par inscription.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2020, la Ville versera un soutien financier maximal exceptionnel et additionnel aux organismes identifiés au tableau ci-bas, correspondant à une majoration de soixante-dix dollars (70,00 \$) par jeune par semaine d'activités du camp de jour, laquelle est estimée à quatre-vingt-trois mille neuf cent trente dollars (83 930 \$).

Ce soutien sera octroyés aux organismes en deux versements, soit 50% de la somme estimée à la signature des conventions et le solde à la suite de la reddition de comptes incluant la liste des inscriptions pour chaque semaine d'activités du camp de jour.

ORGANISMES	INSCRIPTIONS TOTALES	SOUTIEN FINANCIER MAXIMAL - 2020
Association de soccer mineur de LaSalle	139	9 730 \$
Club Jeune Aire LaSalle	480	33 600 \$
Héritage Laurentien	267	18 690 \$
Loisirs Laurendeau-Dunton	313	21 910 \$
TOTAL	1 199	83 930 \$

L'arrondissement assumera temporairement la dépense de 83 930 \$ par une avance de fonds provenant de son budget de fonctionnement. Le montant de la dépense réelle sera remboursée par un ajustement au surplus de gestion, en fin d'année (dossier décisionnel 1204815002).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les camps de jour constituent des lieux de stimulation et de protection pour les enfants, particulièrement pour ceux les plus vulnérables.

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, d'une absence ou d'un retard dans la décision de l'arrondissement dans ce dossier, certains organismes seraient dans l'obligation de supprimer des activités, ce qui aurait des impacts significatifs sur la clientèle du secteur. Ultiment, la pérennité de quelques organismes pourrait aussi être en péril.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte COVID-19, il a été nécessaire d'adapter l'offre de camps de jour et de bonifier le soutien financier aux organismes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 juin au 21 août 2020 : activités des camps de jour
Automne 2020 : reddition de compte des organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 6 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marwa JIHA
Assistant(e)-Intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
regisseur

Le : 2020-07-03



Dossier # : 1208419013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir du Festival de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 7 au 23 août 2020.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir du Festival de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 7 au 23 août 2020.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 11:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208419013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir du Festival de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 7 au 23 août 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le Congrès national des Italo-Canadiens a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de la 27^e édition de la Semaine italienne de Montréal à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0274 (1194629019) - 3 juin 2019 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 9 au 18 août 2019.

CA18 20 0314 (1186818067) - 9 juillet 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 3 au 12 août 2018.

CA16 20 0389 (1166818059) - 4 juillet 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 5 au 14 août 2016.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la 27^e édition de la Semaine italienne de Montréal qui se tiendra du 7 au 23 août 2020.

Le programme souvenir regroupe l'horaire de toutes les activités virtuelles du festival. 5000 exemplaires seront distribués.

JUSTIFICATION

Cet événement annuel bénéficie de l'appui du conseil d'arrondissement depuis plusieurs années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Spécialement cette année, le Festival de la Semaine italienne de Montréal présentera des concerts et du divertissement en ligne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Caroline ELLIOTT, LaSalle
Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 6 juillet 2020
Louise TRAHAN, 3 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-11

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire



Dossier # : 1202365010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Canadian Tire à installer dans son stationnement un camion de cuisine de rue les 17 et 18 juillet.

Autoriser Canadian Tire de LaSalle à installer dans son stationnement un camion de cuisine de rue les 17 et 18 juillet 2020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 17:41

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202365010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Canadian Tire à installer dans son stationnement un camion de cuisine de rue les 17 et 18 juillet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Canadian Tire de LaSalle a demandé la permission d'installer un camion de cuisine de rue dans son stationnement les 17 et 18 juillet 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'événement a eu lieu les 17 et 18 juillet dans le stationnement du Canadian Tire de LaSalle. La demande vise à offrir un divertissement aux clients qui attendent pour entrer au magasin.

JUSTIFICATION

Le requérant s'est engagé à donner une partie des ventes à la Fondation Bon départ de Canadian Tire.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les clients doivent patienter avant de pouvoir entrer dans le magasin. La présence d'un camion de cuisine de rue vise à les divertir pendant ce temps d'attente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun déboursé pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-03

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe



Dossier # : 1208823007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la tenue d'une exposition en arts visuels, à l'extérieur dans l'espace public, durant les mois d'août et septembre et accorder les dérogations réglementaires nécessaires.

D'approuver la tenue d'une exposition en arts visuels, à l'extérieur dans l'espace public, durant les mois d'août et septembre et autoriser les dérogations réglementaires nécessaires aux règlements 1575, 2191 et 10-020 afin de permettre la diffusion des oeuvres, à la condition que l'ensemble des interventions ne causent aucun dommage et soient sécuritaires.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-09 15:34

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208823007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la tenue d'une exposition en arts visuels, à l'extérieur dans l'espace public, durant les mois d'août et septembre et accorder les dérogations réglementaires nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'annulation de Culture en cavale et conformément à la demande du Gouvernement du Québec d'annuler tous les festivals et événement publics culturels jusqu'au 31 août, il a été déterminé qu'une exposition d'arts visuels, dont les oeuvres ne seraient pas regroupées au même endroit et qui ne ferait pas l'objet d'un vernissage, serait une option sécuritaire, respectueuse des mesures sanitaires, qui permettrait à l'arrondissement de maintenir une offre culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En plus d'accueillir à LaSalle, dès le mois d'août, les oeuvres de Manuel Chantre et de Bryan Beyung (MU), cinq oeuvres additionnelles de plus petites dimensions, seront installées temporairement à différents endroits dans l'arrondissement pour une période de deux mois. Les oeuvres, constituées de différents matériaux, nécessiteront différents supports : photographies imprimées sur de petits blocs de béton déposés sur le sol dans un parc, photographies imprimées sur draps suspendus, sculpture présentée dans une vitrine, photographie sur surface autocollante apposée sur un panneau ou dans une vitrine, images imprimées sur des affiches apposées sur des espaces dédiés aux citoyens, peinture et autocollant sur le trottoir et vidéo projetée sur un mur extérieur.

JUSTIFICATION

L'exposition permet à l'arrondissement de maintenir une offre culturelle en période estivale tout en respectant les mesures sanitaires. La tenue de cette exposition nécessite des dérogations aux dispositions suivantes des règlements 2191, 1575 et 10-020. L'ensemble des interventions ne doivent causer aucun dommage et doivent être sécuritaires.

RÈGLEMENT 2191: RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT, LE BIEN-ÊTRE EN GÉNÉRAL ET LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1203 ET SES AMENDEMENTS

- Article 7.6 Graffiti, tag ou murale: pour présenter une oeuvre de Tape Art et une oeuvre peinte sur trottoir (non permanente)

- Article 7.1 Dommage au mobilier urbain et Article 7.1.2 Utilisation du mobilier urbain : pour présenter une oeuvre de du Tape Art et une affiche
- Article 12.1 Projection de lumière : pour projeter une oeuvre d'art vidéographique silencieuse
- Article 12.2 Déploiement de drapeaux, banderoles, affiches, bannières et enseignes : pour présenter des photographies imprimées sur draps et suspendues aux arbres et une photographiques autocollantes sur des fenêtres commerciales

RÈGLEMENT 1575 SUR LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS

- Article 7. Il est défendu à quiconque se trouvant dans un parc:
- 7.10 D'installer une enseigne ou un autre mode de publicité sans l'autorisation écrite du département des travaux publics : pour l'installation d'oeuvres photographiques

RÈGLEMENT SUR LES PARCS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL 10-020

CHAPITRE V COMPORTEMENT DE L'USAGER ET ACTIVITÉS

13. Il est interdit à quiconque visite ou fréquente un parc :

4° d'installer tout équipement (bâches, hamacs, jeux, etc.) prenant appui sur les arbres, arbustes ou mobilier urbain, sauf un équipement installé par un représentant de la Ville: pour l'installation d'oeuvres photographiques

CHAPITRE VI ORDONNANCES 14.

15. Le conseil d'arrondissement concerné peut déterminer par ordonnance :

2° l'événement dans le cadre duquel il est permis de poser des enseignes, placards, affiches ou annonces, de même que les conditions et les modalités d'un tel affichage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget total de 12 000\$ est prévu pour les cachets d'artistes et de 700\$ pour les services techniques à même le budget de fonctionnement de la culture de la Division bibliothèque et culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces dernières années, le service de la culture de l'arrondissement présentait une seule oeuvre en arts visuels dans le cadre de sa programmation estivale dédiée aux arts de la scène. Une offre plus abondante en arts visuels est une occasion unique de multiplier les rencontres entre les citoyens et l'art contemporain. Par ailleurs, l'exposition en plusieurs lieux répond à la volonté de l'arrondissement, telle qu'inscrite au Plan culturel 2019-2024, de décentraliser l'offre culturelle "en sortant les activités des cadres physiques traditionnels pour se déployer à proximité des gens".

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les oeuvres n'étant pas regroupées dans un même lieu permettent d'éviter les rassemblements. Aucune des oeuvres invitera le public à des contacts entre personnes ou entre les objets et les personnes .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux explicatifs seront installés sur le site de chacune des oeuvres.
Des entrevues avec les artistes seront diffusées sur le site Facebook de culturelasalle.
Les communications lanceront une campagne de promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 juin : Appel à projets publié en ligne
29 juin : Réception des soumissions et envoi aux communications des directives quant à l'identité visuelle de l'exposition
6 juillet : Choix finaux des dossiers retenus
13 juillet: Repérage des lieux conformément aux oeuvres sélectionnées
15 juillet : Envoi aux communications les informations et textes pour l'impression des panneaux explicatifs et autres supports promotionnels
20 au 24 juillet: Installation des panneaux
30 juillet au 5 août : Installations des oeuvres
Août et septembre : Activités de médiation en respect des mesures sanitaires

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La tenue de cette exposition nécessite des dérogations mineures au Règlements 2191, 1575 et 10-020, à condition que l'ensemble des interventions ne causent aucun dommage et soient sécuritaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 8 juillet 2020
Alain P POIRIER, 3 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tania PERLINI
Agente de développement culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-02

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1206152004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour le projet d'aménagement d'aires de jeu et de loisir pour aînés tels qu'une aire de pétanque, une aire de jardinage collectif, une aire d'exercice et une aire dégagée pour la pratique du tai-chi ou danse en ligne dans la Promenade Lionel-Boyer dans l'arrondissement de LaSalle. Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour le projet d'aménagement d'aires de jeu et de loisir pour aînés tels qu'une aire de pétanque, une aire de jardinage collectif, une aire d'exercice et une aire dégagée pour la pratique du tai-chi ou danse en ligne dans la Promenade Lionel-Boyer dans l'arrondissement de LaSalle.

De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et

D'autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 09:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206152004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour le projet d'aménagement d'aires de jeu et de loisir pour aînés tels qu'une aire de pétanque, une aire de jardinage collectif, une aire d'exercice et une aire dégagée pour la pratique du tai-chi ou danse en ligne dans la Promenade Lionel-Boyer dans l'arrondissement de LaSalle. Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel de projets au programme PRIMADA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère), l'arrondissement de LaSalle désire soumettre le projet de jeu de pétanque de la Promenade Lionel-Boyer. Cet aménagement d'espace de jeux contribue à offrir aux aînés un cadre récréatif tout en mettant en valeur leur implication dans la vie communautaire LaSalloise.

L'aide financière prévue au programme PRIMADA pour le projet cité en objet sera de 100 000 \$, ce qui correspond à 50 % des coûts admissibles.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution :

- Autorisant le dépôt de la demande de soutien financier;
- Confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- Confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;
- Assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- Autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

L'arrondissement a pris connaissance du Guide du programme et s'engage à respecter toutes les modalités qui lui incombent. De plus, l'arrondissement confirme qu'il assumera tous les coûts associés à son projet qui sont non admissibles au programme advenant l'obtention d'une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût. Les demandes de financement doivent être déposées au plus tard le 2 septembre

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA18 20 0013 du 15 janvier 2018 (gdd 1186818005) - D'appuyer un projet pour lequel une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre du Programme

Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité Universelle – Montréal 2018-2020 pour un montant total de 600 000 \$ et s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation en continu du projet.

DESCRIPTION

La Promenade Lionel-Boyer se veut un passage pour les piétons et cyclistes ainsi qu'un milieu de vie. Les travaux de la Promenade incluent plusieurs travaux, dont certains sont destinés aux citoyens du quartier. Par contre, des aires de jeu et d'exercice sont justement des endroits construits dans la Promenade pour permettre aux aînés de se divertir tout en rencontrant des amis. Le secteur étant fortement dense et constitué en grande partie par des aînés, la Promenade sera un endroit ombragé, permettant de réduire l'impact de chaleur et permettant de faciliter la rencontre de gens et la participation à des activités physiques.

Cet endroit (la Promenade Lionel-Boyer) correspond parfaitement aux critères du programme. Voici la liste de certains travaux prévus dans la Promenade, destinés aux aînés et pour lesquels nous déposons une demande de soutien financier:

Promenade Lionel Boyer	
Description	Coût (taxes nettes)
Zone détente active Tai-chi (revêtement, pergola)	85 000,00 \$
Pétanque	31 500,00 \$
Jardinets	8 500,00 \$
Exerciseurs	38 000,00 \$
Mobilier	37 000,00 \$
TOTAL	200 000,00 \$

JUSTIFICATION

Des investissements deviennent nécessaires afin que l'arrondissement de LaSalle s'assure de mettre à la disposition des personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles, des espaces collectifs permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme PRIMADA, évaluée à 100 000 \$ correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles dans le cadre du programme.

L'arrondissement assume 50 % des coûts admissibles au programme ainsi que 100 % des coûts qui ne sont pas admissibles.

La somme inscrite ci-dessous correspond à la répartition.

Budget autorisé	Travaux
Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)	100 000 \$
LaSalle	100 000 \$
Total	200 000 \$

Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en lien avec les actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier permet d'améliorer l'accessibilité des aînés aux espaces publics et encourage leur participation et leur implication au sein de la communauté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un calendrier de réalisation sera élaboré ultérieurement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 8 juillet 2020

Farid CHABOUNI
Chef de Division

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1203035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 mai au 30 juin 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai et juin 2020.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 mai au 30 juin 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai et juin 2020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-03 14:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203035002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 mai au 30 juin 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai et juin 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 29 avril au 25 mai 2020 entérinés par le conseil d'arrondissement CA 20 200226.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 mai au 30 juin 2020 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai et juin 2020 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2020-07-02



Dossier # : 1200577007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0040.

AVIS DE MOTION est donné par *** de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires LAS-0136 abrogeant le règlement numéro LAS-0040.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-03 13:51

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200577007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0040.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0040 concernant la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés est entré en vigueur le 11 mai 2008. Il y a eu cinq amendements depuis. La *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* a été sanctionnée le 16 juin 2017. Compte tenu des nouvelles modalités possibles relatives à l'adjudication des contrats, la Ville de Montréal a amendé son Règlement de gestion contractuelle. Certaines pratiques de l'arrondissement ont évoluées et le Règlement de délégation en vigueur ne correspond plus aux besoins opérationnels de l'arrondissement surtout en ce qui a trait aux virements et aux autorisations de dépenses.

Il y a donc lieu d'abroger le règlement actuel et d'en adopter un nouveau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA08 200316 Adopter le règlement LAS-0040.

DESCRIPTION

Les modifications principales sont les suivantes :

- remplacement du seuil de passation des contrats de 100 000 \$ au seuil de passation de contrats décrété par la ministre des affaires municipales
- numérotation simplifiée
- simplification des désignations de fonctions
- majoration des autorisations de dépenses
- modifications des possibilités de virements de crédits
- élimination de l'obligation de passer au conseil lorsqu'il y a un seul soumissionnaire dans le respect du seuil
- possibilité d'octroyer un contrat de plus de douze mois sans passer au conseil
- désignation des fonctionnaires responsables de l'application des règlements

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de modifier notre règlement actuel afin de répondre adéquatement aux besoins opérationnels de l'arrondissement et de tenir compte des amendements législatifs ainsi que de s'arrimer avec le Règlement de gestion contractuelle de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA

Le : 2020-07-03

Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Chef de division relations avec les citoyens et greffe



Dossier # : 1202363045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement numéro 2222 concernant la conversion en copropriété divise

AVIS DE MOTION est donné par *** de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 2222 concernant la conversion en copropriété divise.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 11:53

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement numéro 2222 concernant la conversion en copropriété divise

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire d'un bâtiment de huit (8) logements situé au 1191, rue du Croissant du Collège a demandé à l'arrondissement s'il pouvait convertir son bâtiment en copropriété divise. Compte tenu que ce secteur n'est pas prévu dans le règlement numéro 2222 sur les conversions en copropriété divise, il est nécessaire de modifier le règlement. Suite à l'entrée en vigueur du règlement, le requérant pourra faire sa demande . Tel que le prévoit le règlement numéro 2222, la demande sera acheminée au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement. Le conseil prendra connaissance de la recommandation et prendra une décision par résolution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Amender le règlement numéro 2222 concernant la conversion en copropriété divise.

JUSTIFICATION

Le bâtiment est situé dans un secteur où il y a une forte présence de condominiums pour le même type de bâtiment. Au règlement de zonage, ces bâtiments sont tous situés dans la même zone, soit la zone H12-46. Afin de limiter la possibilité de conversion en copropriété divise aux bâtiments de même catégorie, nous recommandons de ne cibler que les bâtiments de dix (10) logements et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion avec dépôt du projet de règlement
Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1202363049

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances numéro 2191 afin de retirer et de modifier certaines dispositions

AVIS DE MOTION est donné par *** de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances numéro 2191 afin de retirer et de modifier certaines dispositions.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 23:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363049

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances numéro 2191 afin de retirer et de modifier certaines dispositions

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances numéro 2191 regroupe des dispositions touchant aux nuisances et à l'ordre public en même temps; ce qui pose plusieurs problèmes d'application et d'administration vu la multiplication des personnes qui doivent l'appliquer.

Par ailleurs, plusieurs dispositions du règlement actuel sont répétées et mieux adaptées à d'autres règlements applicables à l'arrondissement, notamment ce qui touche à la construction (11-018), à l'encadrement des animaux domestiques (18-042), la circulation et sécurité routière (2030) et aux nuisances (2192).

Dans un souci de simplification et afin de répondre à la recommandation des services juridiques de la Ville de Montréal qui considèrent une grande partie de ce règlement comme caduque, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a été mandatée par le conseil d'arrondissement, afin de retirer toutes les dispositions réglementaires relatives aux nuisances de ce règlement et d'y maintenir toutes les dispositions relatives à la paix et à l'ordre public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de cristalliser ces changements, un projet de règlement sur la paix et l'ordre public sera adopté afin de modifier le règlement numéro 2191 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances en y :

- Abrogeant toutes les dispositions réglementaires relatives aux nuisances;
- abrogeant toutes les dispositions contenues dans d'autres règlements applicables à l'arrondissement;
- conservant toutes les dispositions relatives à la paix et l'ordre public.

JUSTIFICATION

Ce projet de règlement permettra d'uniformiser certains termes et définitions pour rendre la compréhension des règlements applicables à l'arrondissement plus claire et à la portée de tous ses citoyens.

En adoptant ce projet de règlement, l'arrondissement désire le maintien de la paix et de l'ordre public sur tout le territoire, tout en assurant une meilleure application du règlement sur les nuisances et un impact positif sur l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-07

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1202363050

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement concernant les nuisances et plus particulièrement le bruit numéro 2192 et ses amendements

AVIS DE MOTION est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement concernant les nuisances et plus particulièrement le bruit numéro 2192 et ses amendements.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-09 20:56

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363050

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement concernant les nuisances et plus particulièrement le bruit numéro 2192 et ses amendements

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle dispose de deux différents règlements qui encadrent les nuisances, soit le RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT, LE BIEN-ÊTRE EN GÉNÉRAL ET LES NUISANCES numéro 2191 et le RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET PLUS PARTICULIÈREMENT LE BRUIT numéro 2192. Toutefois, les services juridiques de la Ville de Montréal considèrent une grande partie de ces règlements comme caduques.

Dans une perspective d'harmonisation et pour palier à un cadre réglementaire mal adapté aux nouvelles réalités, l'arrondissement de LaSalle s'est engagé à adopter un règlement dédié spécifiquement aux nuisances.

Souciant de cette demande et de ces objectifs, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a été mandatée par le conseil d'arrondissement afin d'abroger le règlement sur les nuisances et plus particulièrement le bruit numéro 2192 et ses amendements et adopter un nouveau règlement sur les nuisances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de cristalliser ces changements, un nouveau règlement sur les nuisances sera adopté afin de :

- Abroger le règlement sur les nuisances et plus particulièrement le bruit numéro 2192;
- régir et encadrer les nuisances sur tout le territoire de l'arrondissement;
- atténuer l'impact des nouveaux chantiers de construction sur les riverains;
- harmoniser l'application du nouveau règlement avec d'autres règlements applicables à l'arrondissement, notamment ce qui touche à la salubrité, entretien et sécurité des logements (03-096), à la construction (11-018), aux animaux (18-042), à la circulation et sécurité routière (2030) et aux nuisances causées par un véhicule moteur (LAS-0015).

JUSTIFICATION

Ce projet de règlement permettra de faciliter la compréhension et l'application des dispositions relatives aux nuisances sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle. En adoptant ce projet de règlement, l'arrondissement maintiendra toutes les dispositions réglementaires relatives à la paix et l'ordre public dans le règlement numéro 2191 et regroupera l'ensemble des dispositions relatives aux nuisances dans un seul règlement.

Le résultat de cet exercice favorisera la mise à jour du cadre réglementaire laSallois pour répondre aux nouvelles réalités et permettra une meilleure application du règlement sur les nuisances et aura un impact positif sur l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-07

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1202363048

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement concernant les parcs et endroits publics numéro 1575 afin d'ajouter certaines dispositions

AVIS DE MOTION est donné par *** de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement concernant les parcs et endroits publics numéro 1575 afin d'ajouter certaines dispositions.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 23:14

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202363048**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement concernant les parcs et endroits publics numéro 1575 afin d'ajouter certaines dispositions

CONTENU**CONTEXTE**

Dans une perspective de développement durable et afin de protéger et d'assurer la pérennité des espaces naturels, l'arrondissement de LaSalle s'est engagé à offrir des parcs et endroits publics agréables et sécuritaires pour tous les usagers. Dans ce sens, pour répondre à une demande du poste de quartier 13 du Service de police de la Ville de Montréal, qui a identifié certains éléments problématiques qui nécessitent des ajustements dans la réglementation de l'arrondissement, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a été mandatée par le conseil d'arrondissement afin d'ajouter certaines dispositions au règlement concernant les parcs et endroits publics numéro 1575.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Afin de cristalliser ces changements, un projet de règlement sera adopté afin de modifier le règlement numéro 1575 concernant les parcs et endroits publics.

JUSTIFICATION

Ce projet de règlement permettra d'améliorer le bien être dans tous les parcs et endroits publics de l'arrondissement;
En plus de l'ajout de certaines dispositions, l'adoption de ce projet de règlement permettra d'uniformiser certains termes et définitions pour rendre la compréhension des règlements applicables à l'arrondissement plus claire et à la portée de tous ses citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-07



Dossier # : 1206152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant les règlements numéros LAS-0126 et LAS-0127.

D'adopter le règlement LAS-0135 autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant les règlements nos LAS-0126 et LAS-0127.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 11:38

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant les règlements numéros LAS-0126 et LAS-0127.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1206152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant les règlements numéros LAS-0126 et LAS-0127.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption de règlements d'emprunts de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel que prévu par le conseil municipal.

Les règlements d'emprunts LAS-0126 et LAS-0127 ont été adoptés en mars 2019 dans le but de financer la réfection de la voirie du quartier culturel du 13 Strathyre et la réfection du parc Stinson. Ces deux projets accompagnaient le projet de restauration du bâtiment sis au 13 Strathyre.

Compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment sis au 13 Strathyre, il a été nécessaire d'entreprendre des travaux de restauration additionnels. Il a donc été décidé de concentrer les efforts de l'arrondissement sur la restauration précitée pour l'année 2020 et de reporter les projets visés par les règlements d'emprunts LAS-0126 et LAS-0127. Puisque ces projets n'auront pas lieu en 2020, il est nécessaire d'abroger ces deux règlements d'emprunts. La somme ainsi libérée servira plutôt à l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt de 1 650 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0431 - 7 octobre 2019 - Approuver le programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA19 20 0025 - 14 janvier 2019 - Adoption - règlement d'emprunt LAS-0126 - réfection de voirie dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson

CA19 20 0026- 14 janvier 2019 - Adoption - règlement d'emprunt LAS-0127- réfection du parc Stinson

CA19 20 0095 - 4 mars 2019 - Procès-verbal de correction - règlement d'emprunt LAS-0126

CA19 20 0096 - 4 mars 2019 - Procès-verbal de correction - règlement d'emprunt LAS-0127

DESCRIPTION

Les travaux visés par le nouveau règlement d'emprunt pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, le 13 Strathyre, les arénas, le Centre Henri-Lemieux, l'hôtel de ville, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut se faire que par un autre règlement. (art. 366 LCV) De plus, tout règlement qui décrète un emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (art. 556 LCV), les exceptions prévues à la Loi ne s'appliquant pas en ce qui a trait aux réfections de bâtiments.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle à la réalisation des projets d'immobilisation visés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 1 650 000 \$.

Projet Investi Sous-projet Crédits
56700 20-56700-000 1 650 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 8 juin 2020
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement de juillet 2020
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Octroi des contrats à partir du mois de septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle
Marie DAGENAIS, Service des finances

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 27 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-26

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1202363013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-20) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et no 1 501 120 (rue Thierry), l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de 527 m ² à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c A-19.1;

CONSIDÉRANT le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu qu'aucune correction n'a été apportée au premier projet de résolution,

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le second projet de résolution (PP-20) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et 1 501 120 (rue Thierry), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C11-18 prévus à l'article 3.5.1 et les articles 6.2.5.1.a), c), h) et k) du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de cinq cent vingt-sept mètres carrés (527 m²) à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation, aux conditions suivantes:

1. Les cours latérales doivent faire l'objet d'un aménagement paysager;
2. dix-sept (17) cases de stationnement doivent être aménagées le long de la façade principale du bâtiment;
3. l'allée de circulation doit avoir six virgule sept mètres (6,7 m);
4. une bordure de béton ou autres matériaux de maçonnerie dont la hauteur et la largeur sont d'au moins quinze centimètres (15 cm) doit délimiter l'espace de stationnement le long de la rue Thierry;
5. l'espace résiduel entre la bordure limitant l'espace de stationnement et le trottoir de la

- rue Thierry doit faire l'objet d'un aménagement paysager;
6. un minimum d'un (1) arbre aux cinq mètres (5 m) doit être planté dans les zones soumises à un aménagement paysager;
 7. un minimum de treize (13) unités de stationnement pour vélos doit être prévu sur le site;
 8. un plan d'aménagement paysager doit être déposé avant l'entrée en vigueur du projet particulier.

SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique aux lots numéros 1 501 034 et 1 501 120 situés sur la rue Thierry entre les rues Lefebvre et Verdi.

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables aux lots numéros 1 501 034 et 1 501 120, l'occupation décrite dans le préambule de la présente résolution est autorisée, et ce, aux conditions qui y sont aussi spécifiées.

À ces fins, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C11-18 prévus à l'article 3.5.1 et aux articles 6.2.5.1.a), c), h) et k) du règlement de zonage numéro 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Outre les usages déjà prescrits à la réglementation, le bâtiment situé sur les lots numéros 1 501 034 et 1 501 120, peut être occupé, jusqu'à un maximum de 527 mètres carrés, par un centre de conditionnement physique et de musculation.

SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent commencer dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 7.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

a) S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

b) S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI – ENTRÉE EN VIGUEUR

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-04-02 12:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1202363013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mettre fin au processus d'adoption de la résolution (PP-20) visant à autoriser l'occupation d'une partie d'un bâtiment situé sur la rue Thierry à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation.

Attendu que le requérant s'est désisté de sa demande de PPCMOI pour l'occupation d'une partie d'un bâtiment situé sur la rue Thierry à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation;
Attendu que le conseil prend acte de ce désistement;

De mettre fin au processus d'adoption de la résolution (PP-20) visant à autoriser l'occupation d'une partie d'un bâtiment situé sur la rue Thierry à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-03 13:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-20) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et no 1 501 120 (rue Thierry), l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de 527 m ² à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne RICHARD
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mettre fin au processus d'adoption de la résolution (PP-20) visant à autoriser l'occupation d'une partie d'un bâtiment situé sur la rue Thierry à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-20) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et no 1 501 120 (rue Thierry), l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de 527 m ² à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation

CONTENU

CONTEXTE

La demande a pour objectif d'autoriser un centre de conditionnement physique, de type «Crossfit», dans une zone qui ne permet que du commerce de détail et de service (C1). Il s'agit de l'entreprise «Crossfit LaSalle», qui se situe actuellement dans un secteur industriel, au 8112, rue Jean-Brillon. Le requérant se trouve dans l'obligation de déménager dans une zone autorisant le commerce artériel léger (C3).

Dans le cadre de ses activités, Crossfit LaSalle souhaite s'implanter au bâtiment commercial situé sur les lots numéros 1 501 034 et 1 501 120 (rue Thierry). Un réaménagement intérieur est prévu, mais l'enveloppe extérieure restera telle quelle. Le bâtiment a été construit en 1970 avec 24 cases de stationnement en cour avant. Par la suite, un ajout d'un deuxième étage sur une partie du bâtiment a été autorisé. Aucune case de stationnement supplémentaire n'a été fournie. Actuellement, les occupations du bâtiment sont les suivantes: un salon de coiffure, un dépanneur et des bureaux professionnels. De plus, un local de 687 mètres carrés est actuellement vacant.

La présente demande consiste à aménager 527 mètres carrés du local vacant afin d'y occuper le centre de conditionnement physique et de musculation. Pour ce faire, deux dérogations sont nécessaires :

- Autoriser la classe d'usage «centre de conditionnement physique et de musculation» du groupe d'usages C3 ;
- autoriser une dérogation au nombre de cases de stationnement.

Le site actuel ne comporte aucune végétation et le stationnement empiète sur le domaine public. Par conséquent, l'aménagement du site sera bonifié par les éléments suivants :

- Aménagement paysager dans les cours latérales;
- aménagement d'une bordure à la limite avant du stationnement avec un aménagement paysager jusqu'au trottoir;
- dans les zones de verdissement: un minimum d'un (1) arbre aux 5 mètres;

- ajout de stationnements à vélos sur le site (environ 13).

En contrepartie, le projet dérogera au nombre minimal de cases de stationnement requises. En effet, 17 cases seraient fournies alors que 46 cases sont requises.

1. Conformité au Schéma d'aménagement (ci-après appelé SAD)

Le projet semble conforme au SAD. Le terrain est situé sur la rue Thierry, dans un secteur d'affectation résidentielle. Ce type de secteur inclut non seulement de l'habitation, mais aussi du commerce, du bureau et de l'équipement récréatif, culturel ou institutionnel.

2. Conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (ci-après appelé PU)

Le projet est conforme au PU. Le projet est situé dans un secteur résidentiel. Ce type d'affectation inclut aussi les commerces comme vocation complémentaire.

3. Conformité au règlement de zonage numéro 2098 (ci-après appelé Zonage)

Éléments visés	Article du règlement de zonage visé	Norme actuelle au zonage	Situation souhaitée par le requérant
Usage	3.5.1	Usage c1 (COMMERCE DE DÉTAIL ET DE SERVICE) autorisé à l'exception des commerces de détail de marchandises d'occasion et les prêteurs sur gage	Centre de conditionnement physique et de musculation (usage C3 COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER) 4.2.3.1.e) xv)
Nombre de cases de stationnement	6.2.5.1	Le nombre de cases de stationnement requis pour un usage du groupe « C1» et «C3» 6.2.5.1.a) 1 case/23 m ² 6.2.5.1.c) 1 case/23 m ² 6.2.5.1.h) 1 case/23 m ² 6.2.5.1.k) 1 case/20 m ²	Le nombre de cases requises pour un usage du groupe « commerce C1 et C3» n'est pas fourni : -Nombre de cases requises : 46 -Nombre de cases fournies : 17

4. Objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après appelé PIIA)

La demande de permis pour l'implantation d'un centre de conditionnement physique et de musculation n'est pas soumise à l'approbation de PIIA, puisqu'aucune modification à l'apparence extérieure du bâtiment ne sera effectuée.

5. Conformité au règlement sur les PPCMOI LAS-0041

Élément de conformité	
Le projet doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	Conforme

Les occupations prévues doivent être compatibles avec celle du milieu d'insertion et ne pas créer de préjudices sérieux au développement des terrains voisins	Conforme
Le projet doit présenter des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux	Non applicable : C'est un changement d'usage dans un bâtiment existant. Malgré tout, l'aménagement paysager du site et la sécurité piétonne ont été optimisés.
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du domaine public et assurer un environnement sécuritaire	
Les impacts négatifs sur la circulation doivent être minimisés	
Les impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit et des émanations doivent être minimisés	
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement	
La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet au regard notamment du stationnement et des accès doit être visée	
La faisabilité d'une aire de stationnement en façade doit tenir compte de la contribution de l'aménagement paysager à l'organisation du stationnement, du respect du milieu environnant et de l'emplacement sur le site qui évite ou minimise l'abattage d'arbres.	

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-XX) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et 1 501 120 (rue Thierry), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C11-18 prévus à l'article 3.5.1 et aux articles 6.2.5.1.a), c), h) et k) du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de cinq cent vingt-sept mètres carrés (527 m²) à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation, aux conditions suivantes:

1. Les cours latérales doivent faire l'objet d'un aménagement paysager;
2. dix-sept (17) cases de stationnement doivent être aménagées le long de la façade principale du bâtiment;
3. l'allée de circulation doit avoir six virgule sept mètres (6,7 m);
4. une bordure de béton ou autres matériaux de maçonnerie dont la hauteur et la largeur sont d'au moins quinze centimètres (15 cm) doit délimiter l'espace de stationnement le long de la rue Thierry;
5. l'espace résiduel entre la bordure limitant l'espace de stationnement et le trottoir de la rue Thierry doit faire l'objet d'un aménagement paysager;
6. un minimum d'un (1) arbre aux cinq mètres (5 m) doit être planté dans les zones soumises à un aménagement paysager;
7. un minimum de treize (13) unités de stationnement pour vélos doit être prévu sur le site;

8. Un plan d'aménagement paysager doit être déposé avant l'entrée en vigueur du projet particulier.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 février 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager du site est bonifié;
- Ø CONSIDÉRANT que l'occupation prévue est limitée à une superficie du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'est apportée à l'enveloppe du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que le local est vacant depuis de nombreuses années;
- Ø CONSIDÉRANT que les occupations prévues sont compatibles avec celles du milieu d'insertion et ne créent pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Ø CONSIDÉRANT qu'il respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Ø CONSIDÉRANT qu'il est conforme au règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. Avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. Assemblée publique de consultation;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-19

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1202363042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 7572, boulevard Champlain

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001958737), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 7572, boulevard Champlain.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 11:51

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202363042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 7572, boulevard Champlain

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la modification d'un revêtement léger en façade principale par un autre revêtement du même type. Celui-ci est remplacé par un revêtement de bois d'ingénierie gris avec une pose horizontale (tel que le modèle James Hardie, couleur "gris granite" ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001958737), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 7572, boulevard Champlain.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le milieu résidentiel;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (territoire hors secteur d'intérêt);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1202363043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une façade commerciale située au 7077, boulevard Newman, local 05020

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001850574), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une façade commerciale située au 7077, boulevard Newman, local 05020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 11:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202363043**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une façade commerciale située au 7077, boulevard Newman, local 05020

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise à retirer deux portes de garage et à combler les ouvertures par un revêtement identique au reste de la façade. La zone d'intervention se localise sur la façade latérale droite du commerce Best-Buy. Une brique beige telle que l'existante est posée.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 13 (les commerces de moyenne ou grande surface).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001850574), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une façade commerciale située au 7077, boulevard Newman, local 05020.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que le matériau s'harmonise et crée une continuité de traitement sur la façade;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (les commerces de moyenne ou grande surface);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1202363046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 615 800 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001706259 visant la subdivision du lot numéro 5 242 509 (lots numéros 6 347 098, 6 347 099 et 6 347 100) (angle Newman/Angrignon)

D'accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 615 800 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001706259 visant la subdivision du lot numéro 5 242 509 en trois nouveaux lots, soit les lots numéros 6 347 098, 6 347 099 et 6 347 100 (angle des boulevards Newman et Angrignon).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 11:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202363046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 615 800 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001706259 visant la subdivision du lot numéro 5 242 509 (lots numéros 6 347 098, 6 347 099 et 6 347 100) (angle Newman/Angrignon)

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement numéro 17-055 intitulé "Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal", exige préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement que le propriétaire doit, au choix de la Ville, soit :

1. S'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10% de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du site;
3. verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site;

De plus, l'article 11 stipule que lorsque le site ou une partie du site a déjà fait l'objet:

1. D'une cession de terrain, une exemption de cession ou de versement est accordée;
2. d'un versement d'une somme compensatoire, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà payée et la somme due.

Dans ce cas, ledit site n'a fait l'objet d'aucune compensation monétaire dans le passé.

La valeur du lot numéro 5 242 509 a été établie par la firme Caprea Experts immobiliers inc. en date du 22 juin 2020, à 750 \$ par mètre carré pour une valeur de 6 158 000 \$ (750 \$ X 8211,10 mètres carrés).

La compensation monétaire aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève à 615 800 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 615 800 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001706259 visant la subdivision du lot numéro 5 242 509 en trois nouveaux lots, soit les lots numéros 6 347 098, 6 347 099 et 6 347 100 (angle des boulevards Newman et Angrignon).

JUSTIFICATION

L'évaluation de la valeur marchande du terrain a été estimée à 6 158 000 \$.
L'arrondissement a utilisé les services de la firme Caprea Experts immobiliers inc pour établir cette valeur. Monsieur François Guertin, évaluateur agréé, a établi le taux retenu au mètre carré à 750 \$.
La compensation monétaire est donc établie à un taux de 10% de 6 158 000 \$, soit; 615 800 \$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 6 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1202363047

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 373 100 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001796614 visant la subdivision du lot numéro 1 449 408 (lots numéros 6 364 557, 6 364 558, 6 364 559, 6 364 560 et 6 364 561)(rue Léger)

D'accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 373 100 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001796614 visant la subdivision du lot numéro 1 449 408 en cinq nouveaux lots, soit les lots numéros 6 364 557, 6 364 558, 6 364 559, 6 364 560 et 6 364 561 (rue Léger).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 11:56

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1202363047**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 373 100 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001796614 visant la subdivision du lot numéro 1 449 408 (lots numéros 6 364 557, 6 364 558, 6 364 559, 6 364 560 et 6 364 561)(rue Léger)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro 17-055 intitulé "Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal", exige préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement que le propriétaire doit, au choix de la Ville, soit :

1. S'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10% de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du site;
3. verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site;

De plus, l'article 11 stipule que lorsque le site ou une partie du site a déjà fait l'objet:

1. D'une cession de terrain, une exemption de cession ou de versement est accordée;
2. d'un versement d'une somme compensatoire, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà payée et la somme due.

Dans ce cas, ledit site n'a fait l'objet d'aucune compensation monétaire dans le passé.

La valeur du lot numéro 1 449 408 établie par la firme Caprea Experts immobiliers inc. en date du 9 juin 2020, est de 580 \$ par mètre carré pour une valeur de 3 731 488 \$ (580 \$ X 6433,60 mètres carrés).

La compensation monétaire aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève à 373 100 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 373 100 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001796614 visant la subdivision du lot numéro 1 449 408 en cinq nouveaux lots, soit les lots numéros 6 364 557, 6 364 558, 6 364 559, 6 364 560 et 6 364 561 (rue Léger).

JUSTIFICATION

L'évaluation de la valeur marchande du terrain a été estimée à 3 731 000 \$.
L'arrondissement a utilisé les services de la firme Caprea Experts immobiliers inc pour établir cette valeur. Monsieur François Guertin, évaluateur agréé, a établi le taux retenu au mètre carré à 580 \$.
La compensation monétaire est donc établie à un taux de 10% de 3 731 000 soit: 373 100 \$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 6 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1202363051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 120 057,36 \$ pour la demande de permis de construction (3001716275) visant la construction d'un bâtiment comprenant 150 unités d'habitation sur le lot numéro 4 735 013 (boulevard Angrignon)

D'accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 120 057,36\$ \$ pour la demande de permis de construction (3001716275) visant la construction d'un bâtiment comprenant 150 unités d'habitation sur le lot numéro 4 735 013 (boulevard Angrignon).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 14:12

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 120 057,36 \$ pour la demande de permis de construction (3001716275) visant la construction d'un bâtiment comprenant 150 unités d'habitation sur le lot numéro 4 735 013 (boulevard Angrignon)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro 17-055 intitulé "Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal", exige préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement que le propriétaire doit, au choix de la Ville, soit :

1. S'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du site;
3. verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

De plus, l'article 11 stipule que lorsque le site ou une partie du site a déjà fait l'objet:

1. D'une cession de terrain, une exemption de cession ou de versement est accordée;
2. d'un versement d'une somme compensatoire, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà payée et la somme due.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA10 20 0537

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le

territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 120 057,36\$ \$ pour la demande de permis de construction (3001716275) visant la construction d'un bâtiment comprenant 150 unités d'habitation sur le lot numéro 4 735 013 (boulevard Angrignon)

JUSTIFICATION

En 2010, le lot 4 735 013 à fait l'objet d'une compensation monétaire de 135 657,30\$ pour le remplacement du lot 2 734 823 par les lots 4 655 152 et 4 655 153 (voir résolution CA10 20 0537).

La valeur du lot numéro 4 735 013 établie par la firme Caprea Experts immobiliers inc. en date du 16 mars 2020, est de 720 \$ par mètre carré pour une valeur de 2 884 392,00 \$ (720 \$ X 4006,10 mètres carrés).

Le projet comporte 17 unités d'habitation de trois chambres qui devront être exemptés de frais de redéveloppement.

En fonction du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), la méthode de calcul de la contribution financière pour une demande de permis de construction pour visant un projet de redéveloppement est la suivante :

$(10\% \text{ valeur du site} / \text{nombre total de logements}) \times (\text{nombre de logements créés} - \text{le nombre de logement de 3 chambres et plus}) = x - \text{crédit pour compensation monétaire payé antérieurement.}$

Dans le cas cette demande, la méthode de calcul de la contribution est celle-ci :

$$(288\ 400\$ / 150) \times (150 - 17) = 255\ 714,66 - 135\ 657,30 = 120\ 057,36\$$$

La compensation monétaire aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève à 120 057,36\$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 7 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-07



Dossier # : 1208823006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la 4e avenue de la propriété située au 7635 rue Centrale, conformément à la maquette de l'artiste Bryan Beyung de MU, dans le cadre du Programme d'art mural.

D'approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la 4e avenue de la propriété située au 7635 rue Centrale, conformément à la maquette de l'artiste Bryan Beyung de MU, dans le cadre du Programme d'art mural.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 22:30

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208823006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la 4e avenue de la propriété située au 7635 rue Centrale, conformément à la maquette de l'artiste Bryan Beyung de MU, dans le cadre du Programme d'art mural.

CONTENU

CONTEXTE

Par ses politiques et ses programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Un de ces moyens passe par l'art mural. D'ailleurs, la création de murales a été inscrite au plan d'action culturel de l'arrondissement.

En 2019, à l'initiative de PME MTL et en accord avec le Plan culturel 2019-2020 de l'arrondissement, l'organisme MU a déposé une demande de subvention au Programme d'art mural, volet 2 en vue de réaliser le projet intitulé *Murale dans le quartier du Bronx*. Le projet a été approuvé en mars 2019.

L'organisme MU a donné à Bryan Beyung le mandat de réaliser la murale conformément au choix du comité d'art mural.

MU coordonne l'ensemble des travaux en collaboration avec l'agente de développement culturel de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0224 (1208823002) - 8 juin 2020: De nommer les membres du Comité sur l'art mural pour l'année 2020.

CA20 20 0184 (1202363024) - 4 mai 2020 : D'adopter le règlement LAS-0134 visant à régir et encadrer l'art mural sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

La murale combinera la photo de la nature à la photo de Rocky Beach (photo d'archives de la BANQ ayant pour titre "Beach Scenes, Ville Lasalle" (photo libre de droits). L'image nous rappelle l'appropriation des espaces publics par les résidents d'autrefois. La murale est une

invitation à faire de même dans le quartier où elle sera peinte. C'est une composition qui laisse plus d'espace à la nature.

Mesure de suivi prévues: inspection régulièrement sur une période de 5 ans. MU procède à des examens et suivis de l'état du mur et de la durabilité de la peinture, en plus de la surveillance d'actes de vandalisme. Le cas échéant, des retouches et/ou réparations seront réalisées dans les meilleurs délais (48 heures durant les mois chauds et aussitôt que les conditions climatiques le permettent durant les mois froids (absence de pluie, température supérieure à 5 degrés Celsius).

Suite à la réalisation de la murale, des activités de médiations seront organisées.

Cette oeuvre sera financé par le Programme d'art mural de la Ville de Montréal au montant de 25 000 \$ et de PME MTL Grand Sud-Ouest au montant de 15 000 \$.

JUSTIFICATION

Bénéficiaire d'une subvention de la Ville et d'une contribution financière de PME MTL, il est impératif que la murale soit réalisée en 2020, sans quoi les fonds seront retirés. Beyung est un artiste muraliste chevronné qui a réalisé plusieurs murales de grande envergure, dont *May an Old Song open a New World* en 2015 dans le Quartier Chinois. Ses oeuvres peuvent être vues aux États-Unis, au Canada, en Haïti et au Cambodge. Son travail est présenté en permanence à la galerie Michel-Ange de Montréal et à Kbach Gallery à Phnom Penh.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des frais estimés à 2 000 \$ pour des ateliers de médiation culturelle seront financés à même le budget de fonctionnement de la culture de la Division bibliothèque et culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, en particulier avec l'action numéro 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables et l'action 10 qui vise à préserver le patrimoine et promouvoir la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus d'embellir le quartier, la murale contribuera au sentiment d'appartenance et de fierté des résidents puisque ceux-ci sont impliqués dans le processus de création et le choix de la thématique de l'oeuvre. Par ailleurs, la murale s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de développer ce secteur en quartier culturel selon le Plan de développement culturel 2029-2024. Enfin, la murale répond à l'ambition de PME MTL et du comité catalyseur de dynamiser la rue Centrale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La murale sera promue dans le cadre du lancement de l'exposition extérieure La Grande Promenade.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 avril: Réception des dossiers d'artistes

11 mai : Soumission des documents nécessaires à la demande de certification d'autorisation

(sans la maquette - avec les dossiers d'artistes)

11 mai: Envoi du sondage citoyen

28 mai : Rencontre entre MU et les citoyens

5 juin: Rencontre entre Bryan Beyung et le comité catalyseur

8 juin: Nomination du comité d'art mural par le conseil d'arrondissement

11 juin: Réunion du comité d'art mural pour valider les maquettes et réorienter les demandes de modification s'il y a lieu

1er juin: Réception des deux maquettes finales

13 juillet: Présentation de la demande au Conseil d'arrondissement pour approbation de la murale

20 juillet: Obtention des permis et début de la période de création

1er août : Début de la campagne de promotion de l'exposition extérieure

Date à déterminer une fois la murale achevée: Rencontre entre Bryan Beyung et les citoyens

Date à déterminer : Atelier de médiation (en conformité avec les mesures sanitaires)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le dit projet est conforme au Règlement régissant l'art mural (Règlement LAS-0134 sur l'art mural).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 3 juillet 2020

Alain P POIRIER, 3 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tania PERLINI
Agente de développement culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-03

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1202363041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2020

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2020 (voir liste en annexe).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-06 11:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1202363041**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnels:
 1202363010
 1202363017
 1202363026
 1202363036

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2020 (voir liste en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Mai 2020

Coût de base pour permis : 25 \$ X 34 certificats = 850,00 \$
 Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 15 829,87 \$
Total : = 16 679,87 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-06



Dossier # : 1202363044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
Lots numéros 1 930 278 et 1 930 409 (rue Wanklyn)	20291-1 et 20292-1	15 juin 2020	7 jours
Lots numéros 6 231 047 et 6 231 048 (rue Gagné angle rue George)	20285-1 et 20286-1	8 juin 2020	7 jours
7760, boul. Newman	20284-1	8 juin 2020	7 jours
9229, rue Airlie	20254-1	4 mai 2020	7 jours
9229, rue Airlie	20297-1	16 juin 2020	7 jours
196, avenue Gérald	20283-1	8 juin 2020	7 jours
Lot numéro 1 725 146 (rue d'Upton angle rue Salley)	20294-1	15 juin 2020	7 jours
Lot numéro 2 331 517 (boul. Newman angle rue Hachez)	20293-1	15 juin 2020	7 jours
738, rue Allion	20122-3	20 mai 2020	7 jours
8887, boul. LaSalle	20312-1	6 juillet 2020	7 jours

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-07-08 10:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
Lots numéros 1 930 278 et 1 930 409 (rue Wanklyn)	20291-1 et 20292-1	15 juin 2020	7 jours
Lots numéros 6 231 047 et 6 231 048 (rue Gagné angle rue George)	20285-1 et 20286-1	8 juin 2020	7 jours
7760, boul. Newman	20284-1	8 juin 2020	7 jours
9229, rue Airlie	20254-1	4 mai 2020	7 jours
9229, rue Airlie	20297-1	16 juin 2020	7 jours
196, avenue Gérald	20283-1	8 juin 2020	7 jours
Lot numéro 1 725 146 (rue d'Upton angle rue Salley)	20294-1	15 juin 2020	7 jours
Lot numéro 2 331 517 (boul. Newman angle rue Hachez)	20293-1	15 juin 2020	7 jours
738, rue Allion	20122-3	20 mai 2020	7 jours
8887, boul. LaSalle	20312-1	6 juillet 2020	7 jours

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les propriétaires des immeubles ci-haut mentionnés ont été avisés par lettre recommandée de se conformer au règlement numéro 2191, articles 3.1, 5.2 et 7.5 et ils ne s'y sont pas conformés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-07-07



Dossier # : 1206360007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-06-30 17:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206360007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-30

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines